

Proposé par M<sup>r</sup> Wilfrid Machabée  
 Seconde par M<sup>r</sup> Arthur Alarie  
 Que la séance soit adjournée à lundi le 12 Decembre

Abord de Poste  
des Ressources

M. Pigeot adopté  
Mairie

Canada

Municipalité du Village de Labelle

Province de Québec A une session générale du Conseil Municipal du Village de Labelle comme suit : l'échéancier du District de Labelle 5 l'an dernier a la salle ordinaire des séances le 13 Décembre 1927 à 7h 30 heures et demie du soir conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec à laquelle session sont présents M<sup>r</sup> E. Pigeot maire et M<sup>r</sup> H. M. les Conseillers M<sup>r</sup> Maurice Arthur Alarie Hébald Marinier Gaspard Labelle Wilfrid Machabée formant quorum sous la présidence de M<sup>r</sup> E. Pigeot maire

Il est ordonné et statué au conseil statué et ordonné par resolution comme suit proposée par M<sup>r</sup> le Conseiller Hébald Marinier

Seconde par M<sup>r</sup> Gaspard Labelle

Que le compte présenté par M<sup>r</sup> Léonine Peliquette soit accepté et payé

481-00

adopté

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Arthur Alarie

Seconde par M<sup>r</sup> Hébald Marinier

Que la séance soit levée

Abord de Poste  
des Ressources

M. Pigeot adopté  
Mairie

Municipalité du Village de Labelle

Province de Québec A une session générale du Conseil Municipal du Village de Labelle tenue à la salle ordinaire des séances le 3 Janvier 1928 à 7h 30 heures et demie du soir conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec à laquelle session sont présents M<sup>r</sup> E. Pigeot maire et M<sup>r</sup> H. M. les Conseillers Arthur Alarie Hébald Marinier Gaspard Labelle Wilfrid Machabée formant quorum sous la présidence de M<sup>r</sup> E. Pigeot maire

District de Labelle Il est ordonné statué et le conseil statué et ordonné par resolution comme suit

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Hébald Marinier

Seconde par M<sup>r</sup> Arthur Alarie

Que les minutes du 5 et 12 Decembre derniers soient acceptées et signées

adopté

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Hébald Marinier

Seconde par M<sup>r</sup> Hébald Marinier

Que le Règlement ci-dessous reproduit soit homologué et signé par M<sup>r</sup> le maire et le Bureau des Ressources

adopté

Proprié par M<sup>r</sup> le Conseiller Arthur Alarie

Secondé par M<sup>r</sup> H. B. Marinier

Que M<sup>r</sup> Arthur Forget soit nommé auditeur de la Coopérative du Village de Labelle

adopte

Proprié par M<sup>r</sup> le Conseiller H. B. Marinier

Secondé par M<sup>r</sup> Arthur Alarie

D'entendre le nom de M<sup>r</sup> Walter Sauval sur le N<sup>o</sup> 226

Richard Forget sur le N<sup>o</sup> 76-77

Alfred Béchot N<sup>o</sup> 60

Alfred Frugereau N<sup>o</sup> 198

adopte

Proprié par M<sup>r</sup> le Conseiller Wilfrid Machabée

Secondé par M<sup>r</sup> H. B. Marinier

Que le Secrétaire soit chargé d'envier au Sous-Ministre des affaires Municipales pour avoir copie des procédures visant la municipalité du Village de Labelle et que le Secrétaire complète le Rôle d'évaluation, 2<sup>me</sup> le livres de délibération adopter 3<sup>me</sup> impositions de la Taxe par Règlement 4<sup>me</sup> Rôle de prescription pour la taxe provinciale

5<sup>me</sup> Rôle de prescription pour taxes d'eau 6<sup>me</sup> aménage de Taxe 7<sup>me</sup> prescription des intérêts

8<sup>me</sup> tout emprunt temporaire doit être autorisé pour construction

9<sup>me</sup> les biens doivent être vendu suivant la loi 10<sup>me</sup> certaines reçues

11<sup>me</sup> Dette de la Corporation du Conseil de Comté

12<sup>me</sup> livre de Comptabilité 13<sup>me</sup> Répertoire 14<sup>me</sup> avis pour chaque Règlement

15<sup>me</sup> inscription des Règlements

Proprié par M<sup>r</sup> le Conseiller Arthur Alarie

Secondé par M<sup>r</sup> H. B. Marinier

Que le Secrétaire soit chargé d'envier à M<sup>r</sup> Paul St-Jacques d'avoir à payer le montant relâché par la Corporation d'ici à huit jours

adopte

Proprié par M<sup>r</sup> le Conseiller Wilfrid Machabée

Secondé par M<sup>r</sup> H. B. Marinier

que des Comptes ci-dessous soient acceptés et justis

Forces Cusson Corp

5 - 00

Fonds batissés et Jury

60 - 00

adopte

Proprié par M<sup>r</sup> le Conseiller Arthur Alarie

Secondé par M<sup>r</sup> H. B. Marinier

Que le Secrétaire soit chargé d'imposte les papiers suivis tout les Correspondances de M<sup>r</sup> St-Jacques et le Compte du conseil de Comté

adopte

Vois motion est donné par le Conseiller Hélieud Machabé qui à la prochaine réunion générale du Conseil il proposera un Règlement mettant des rues sur la loi des bons chemins n° 17. M. Forget l'a fait toutefois oubliee ou laisse sans voix proposée par le Conseiller Hélieud Machabé. Le prôtre prend le fauteuil secondi pour M. Hélieud Machabé.

Que le Conseil s'engage à ne pas donner à qui que ce soit une option pour l'énergie électrique du Village de Labelle d'ici au 15 mars 1928 afin de permettre à M. P. E. Forget d'étudier les possibilités de fournir la dite énergie au Village de Labelle aux conditions acceptables par le Conseil. Lequel Conseil s'engage à lui donner le privilège pourvu que les conditions lui seront acceptables.

Proposé par le Conseiller Arthur Alarie

Secondi par M. Hélieud Machabé

Que la séance soit adjournée à mardi le 10 courant

adopte

*E. Forget*

Hélieud Machabé  
See minutes

adopte

Majorité du village de Labelle

Canada Avis public est par le présent donné par  
Ville de Arthur Forget président à l'Election municipale  
Québec du village de Labelle Janvier 1928 nommé à cette  
District charge par résolution du conseil en date du 6 decembre  
Montcalm 1927 que la mise en nomination pour la  
place des conseillers en remplacement de M.  
Hélieud Machabé siège N°3 et M. Marquis siège N°4  
Arthur Alarie siège N°5 aura lieu le mercredi 11 jan-  
vier 1928 entre dix à midi à la salle publique  
du village de Labelle.

Et que si à l'expiration du délai fixé pour  
la mise en nomination des candidats il y a en  
plus que le nombre souhaité de candidats à élire  
à la dite charge il est donné que la nomination se  
fasse lundi le 16 Janvier 1928 de huit heure du  
matin à six heure du soir à la salle publique  
du village de Labelle.

J'ai nommé par commission Jean Forget  
Secrétaire d'Elections

Donné à Labelle le 1er Janvier 1928

Arthur Forget  
Président d'Elections

Le soussigné Arthur Forget commis ayant été élument nommé Président de l'Élection Municipal du Village de Labelle de Janvier 1928 par résolution du Conseil en date du 5 Décembre 1927 Jure sur les saintes Évangiles que je remplirai bien et fidèlement les devoirs de ma charge et ceux au mieux de mon jugement et de ma capacité

Ainsi que Dieu me soit en aide

Assurement devant moi à Labelle  
ce 11 Janvier 1928

*J.B. Gédillette,  
Juge de Paix*

*Art. Forget  
Président d'élection*

### Municipalité du Village de Labelle

Le soussigné Jean Forget ingénieur ayant été nommé par Commission Canada Secrétaire de l'Élection Municipal de Janvier 1928 pour le Village de Labelle Province du Québec Jure sur les Saintes Évangiles que je remplirai bien et fidèlement District de L'Île-d'Orléans les devoirs de ma charge de ceux au mieux de mon jugement et de ma capacité Ainsi que Dieu me soit en aide

Assurement devant moi à Labelle

ce 11 Janvier 1928

*J.B. Gédillette  
Juge de Paix*

*J.M. Forget  
Secrétaire d'élection*

### Municipalité du Village de Labelle

Le soussigné H. Bégin Secrétaire Trésorier domicilié dans Labelle sous nom Levrado serment d'officier devant et dit: Que j'affirme l'avoir connu au présentement en Province du Québec affichant une copie à chacun des anciens suivant savoir:  
District de L'Île-d'Orléans Sur la façade de l'Eglise Catholique de la dite Paroisse et l'autre sur la façade de la salle publique le 31<sup>e</sup> Jours de Décembre 1927 entre 3 et 4 heures de l'après midi et en le lisant à la porte de la dite Eglise à l'issue du service Divin du matin de ce Janvier 1928 étant le Dimanche suivant immédiatement ou est avis a été affiché comme suit

Sur foi de qui que donne ce certificat

ce 3 Janvier 1928

*H. Bégin  
Secrétaire*

Municipalité du Village de L'abellé

A un assemblée des électeurs de la Municipalité du Village de L'abellé tenue le  
 Canada 11 Janvier 1928 à dix heures de l'avant midi à la salle publique du Village  
 L'abellé conformément aux dispositions du Code Municipal de la  
 Société de Montréal, Province de Québec et à l'avis préalablement donné à cet effet par Arthur  
 Angel de l'élection de Janvier 1928 tel qu'il appert du certificat de publication  
 de cet avis ensemble annexé au procès verbal de la présente assemblée et  
 demandant aux archives du dit conseil sous la présidence de Arthur  
 Angel nommé à cette charge par résolution du conseil en date du 5  
 Décembre 1927

Adossant l'heure de dix heures du matin le président lit l'avis  
 donné pour la présente élection déclare l'assemblée ouverte et requiert  
 messieurs les électeurs présent de proposer les personnes qui ils veulent  
 choisir comme Conseiller pour la Municipalité du Village de L'abellé

Proposé par Joseph Arvida Graton, chef de  
 Gare secondé par Joseph Nantel journaliste  
 que Mons. Jean-B. Marinier Barlier soit  
 nommé candidat comme conseiller pour  
 le village de L'abellé, pour le siège No 4  
 Joseph Arvida Graton  
 Joseph Nantel

Accepté -

Proposé par Joseph Paradis, cultivateur,  
 secondé par Médard Bourgeois sectionnaire  
 que Ubald Marinier soit nommé candidat  
 comme conseiller pour le Village de L'abellé  
 pour le siège No 3, et que John Vallée  
 Industriel soit nommé candidat comme  
 conseiller pour le Village de L'abellé pour  
 le siège No 4, et que Arthur Alarie,  
 cultivateur soit nommé candidat comme  
 conseiller pour le village de L'abellé pour  
 le siège No 5.

Joseph Paradis  
 Médard Bourgeois

Labellle 11 janvier 1928

Je, sousigné, déclare en ce jour, que  
je risigne comme candidat à la  
charge de conseiller <sup>du village de Labellle</sup> au siège No. 4

J-Bte Marinier  
Accepté.

Proposé par M. Alphonse Labelle hôtelier, secondé  
par Jos. Paradis, <sup>industriel</sup> que M. Armand Lecompte  
commis, soit nommé candidat comme  
conseiller du Village de Labellle au siège No. 3

Alphonse Labelle  
Jos. Paradis

Accepté-

Proposé par Medard Bourgeois secondé  
par Jos. Paradis, industriel, que M. Jos  
Gingras, journalier soit nommé comme  
candidat pour conseiller du Village  
de Labellle au siège No. 3 <sup>semaine</sup>

Medard Bourgeois  
Joseph Paradis

Accepté-

Advenant l'heure du Midi et le délai  
étant expiré pour la mise en nomination  
et vu qu'il y a un plus grand nombre  
de candidats que de charge à remplir,  
j'ordonne, comme président d'élection  
que la rotation ait lieu lundi le 14  
janvier, lundi, 1928, de huit hrs  
du matin à 6 hrs du soir, et que les  
électeurs soient appelés à donner leurs  
votes pour les candidats suivants :

Messieurs : Ubald Marinier et Jos Ging

pour le siège No 3

Messieurs Arthur Alarie et Armand Lecompte pour le siège No 5.

Je déclare Monsieur John Vallée, père, élu par acclamation pour le siège No 4, Mons. B. Marinier ayant démissionné ou resigné.

M. P. Forget  
prés. d'élection  
par M. Forget  
Secrétaire d'élection.

### Municipalité du Village de Lubell

Canada. A une réunion générale du Conseil Municipal du Village de Lubell comme indiqué à la Province de Québec du 3 courant tenue à la salle ordinaire des séances le 10 Janvier 1928 à Ghemus des Intérêts municipaux, avoir conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec à laquelle session sont présents M<sup>r</sup> P. E. Forget maire et M<sup>s</sup> M<sup>r</sup> les Conseillers H. B. Marinier, Arthur Alarie, Wilfrid Machabé, formant quorum sous la présidence de M<sup>r</sup> P. E. Forget maire.

Il est ordonné et statué à la conséquence et en forme par resolution comme suit

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Wilfrid Machabé  
Secondé par M<sup>r</sup> H. B. Marinier

Que le Secrétaire soit chargé d'envir à M<sup>r</sup> Proulx pour avoir des explications sur les Règlements n° 6-8-9-10 et d'envir que ces pièces soient classées suivant les Règlements et d'envir à M<sup>r</sup> Charles Légaré pour avoir copie des reçus qui ont été payés pour l'olieirie P. G. Pantel relativement au compte du 5- et 30 Juin 1925

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Arthur Alarie

Secondé par M<sup>r</sup> H. B. Marinier

Que le Secrétaire reproduise au télégraphe de M<sup>r</sup> Paul St-Jacques que le Conseil lui accorde le délai tel que le télégraphe

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller H. B. Marinier

Secondé par M<sup>r</sup> Arthur Alarie

Que M<sup>r</sup> le maire et le Secrétaire fassent en leurs qualités respectives soient et sont par le présent de ratifier le billet de M<sup>r</sup> Léonard Poliquin daté jusqu'au vingt et six cent francs

adopté

adopté

Propose par M<sup>r</sup> le Conseiller Wilfrid Machabée  
 Seconde par M<sup>r</sup> J.B. Maurice  
 Que la séance soit levée

R.E. Forget-Maurice

J.B. Bédiloff,  
 Secrétaire

Municipalité du Village de Labelle

Canada Je soussigné Arthur Alain Bougeais ayant été élu conseiller municipal du Village de Province de Québec Labelle jure sur les Saintes Evangiles que je accomplirai bien et fidèlement les devoirs de ma charge au meilleur de ma capacité connaissance et jugement  
 Ainsi qu'en Dieu me voit en aide

Assermenté devant moi à Labelle Arthur Marie

le 21 Janvier 1928

J.B. Bédiloff  
 Secrétaire

Municipalité du Village de Labelle

La une session spéciale du Conseil Municipal du Village de Labelle tenue à la salle ordinaire des séances le 21 Janvier 1928 à 7h2 heures et demie du soir conformément à la loi du Québec régulièrement convoquée après avis donné à tout les Conseillers conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec à laquelle session dont présents M<sup>r</sup> R.E. Forget-Maurice et M<sup>r</sup> J.B. Maurice les Conseillers Wilfrid Machabée Arthur Marie Gaspard Labelle formant quorum sous la présidence de M<sup>r</sup> R.E. Forget-Maurice. L'ordre d'ordre statutaire et de consécutif est ordonné par résolution comme suit  
 Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Wilfrid Machabée  
 Seconde par

Que M<sup>r</sup> J.B. Maurice soit nommé Conseiller en remplacement de M<sup>r</sup> John Vallée démissionnaire

Proposé en amendement par M<sup>r</sup> Arthur Marie

Seconde par M<sup>r</sup> le Conseiller Gaspard Labelle

Que la démission de M<sup>r</sup> John Vallée soit refusée

La motion principale n'ayant pas eu de secondeur la motion en amendement est adoptée.

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Gaspard Labelle

Seconde par M<sup>r</sup> Arthur Marie

Que la séance soit levée

J.B. Bédiloff  
 Secrétaire

R.E. Forget-Maurice

Municipalité du Village de L'Abelle

Le conseiller John Pollei Industriel du Village de L'Abelle ayant été élément élu  
 au Canada Conseiller Municipal pour la Municipalité du Village de L'Abelle Jure sur la  
 Province de Quebec Saintes Evangiles que je amplifierai bien et fidèlement les devoirs de ma  
 charge et ceux au meilleur de ma capacité connaissance et jugement  
 ainsi que Dieu me soit en aide  
 Affectement devant moi à L'Abelle ce

John Palle

23 Janvier 1928

J. P. Palle  
Secrétaire

Municipalité du Village de L'Abelle

Une session spéciale du Conseil Municipal du Village de L'Abelle régulièrement convoquée après avis donné à tout les Conseillers tenue à la salle ordinaire des séances le 23 Janvier 1928 à  
 Canada 7h heure et demie du soir conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de  
 Province de Quebec. Les seules à laquelle session sont présentes M<sup>r</sup> R. G. Forget Maire et M<sup>r</sup> Gaspard L'Abelle, John Palle formant quorum  
 Wilfrid Machabé Arthur Alarie Gaspard L'Abelle John Palle formant quorum  
 sous la présidence de M<sup>r</sup> R. G. Forget Maire

La séance est ouverte et déclaré ouverte et ordonnée par resolution comme suit —

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Arthur Alarie

Seconde par M<sup>r</sup> Wilfrid Machabé

Que M<sup>r</sup> le Maire soit autorisé de téléphoner à M<sup>r</sup> Raoul Longfries d'ici ici mardi  
 avoir relativement à son auditeur

adopte

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Wilfrid Machabé

Seconde par M<sup>r</sup> Gaspard L'Abelle

Que à l'avenir toute personne qui faienr point leurs taxes seront obligés  
 de payer la fermeture et payer pour la faire ouvrir et que le Secrétaire fasse  
 payer l'eau à chaque famille auditionnelle

adopte

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller John Palle

Seconde par M<sup>r</sup> Gaspard L'Abelle

Que M<sup>r</sup> le Maire soit délégué pour aller rencontrer notre Député M<sup>r</sup> Léon Lortie  
 lors de son passage à Montréal pour obtenir le bois du fort c'est à dire les lambourdes  
 et le fortage fort Village de L'Abelle

adopte

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Wilfrid Machabé

Seconde par M<sup>r</sup> Gaspard L'Abelle

Que le Secrétaire donne avis à l'inspecteur de voirie d'avoir à ouvrir la rue chez

chez Horváti Labelle aussi que le bistroir de la compagnie Riverton pris au port

adoptée

Proposé par M<sup>e</sup> le Conseiller Arthur Alarie  
Secondé par M<sup>r</sup> John Pollec

Que la séance soit adjournée à mercredi le 25 à 8h heures et demie du soir

adoptée

suggéré par M<sup>e</sup> le Conseiller Arthur Alarie

Secondé par M<sup>r</sup> Gaofard Labelle

Que le compte de M<sup>r</sup> G. Martin soit accepté et payé

W 17-70-

adoptée

Proposé par M<sup>e</sup> le Conseiller Arthur Alarie

Secondé par M<sup>r</sup> John Pollec

Que la séance soit adjournée à mercredi le 25 courant

adoptée

H. Blédotte  
sec. trésorier

M. J. Daigle

Municipalité du Village de Labelle

Canada à une session spéciale du Conseil Municipal du Village de Labelle comme suit à  
Province de Québec l'adjournement du 23 étant tenu à la salle ordinaire des réunions le 25 Janvier 1928  
District de L'Assomption à 11 heures de l'avant midi conformément aux dispositions du Code Municipal  
de la Province de Québec à laquelle session sont présents M<sup>r</sup> R. G. Forget maire et  
M<sup>r</sup> M<sup>e</sup> les Conseillers John Pollec Wilfrid Machabée Arthur Alarie Leopold  
Labelle formant quorum sous la présidence de M<sup>r</sup> R. G. Forget Maire  
Il est ordonné et statué et le conseil adopte et ordonne par résolution comme suit  
Proposé par M<sup>e</sup> le Conseiller Arthur Alarie

Secondé par M<sup>r</sup> Gaofard Labelle

Que la Corporation du Village de Labelle paie somme de deux cent vingt-neuf  
piastres et quatre vingt cinq cents du patrimoine de la Corporation du Village de Labelle  
somme de soixante et cinq piastres et dix centimes étant due par M<sup>r</sup> Louis  
Lévesque en date du 8 Avril 1927 établie par l'auditeur R. Paul Longpré

adoptée

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller John Pollec

Secondé par M<sup>e</sup> Arthur Alarie

Que M<sup>r</sup> le Maire avec le Conseiller Wilfrid Machabée soient autorisés de prendre  
pour et au nom de la Corporation les procédures nécessaires contre M<sup>r</sup> Secrétaire  
M<sup>r</sup> Paul A. Jacques pour le remboursement de la somme de trois cent cinquante  
six piastres et un centime que par lui a la Corporation du Village de Labelle  
et que copie de tel resolution devant être envoyée aux avocats de la demandeur et  
au greffe en cause montant établi dans une séance spéciale plus les frais

Finis de l'audition

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Gaspard Labelle  
Secondé par M<sup>r</sup> Riffuid Machabée  
Que la séance soit levée

adopter

A. Bléchotette  
Secrétaire

P. E. Forget Marie

adopter

Municipalité du Village de Labelle

Le conseiller Joseph Ligras ayant été élument du Conseiller Municipal du Village  
Canada pour la Municipalité du Village de Labelle Jure en les Saintes Evangiles que je  
Province de Québec remplirai bien et fidèlement les devoirs de ma charge et aux meilleurs de mon  
Droit administratif Jugement et de ma capacité

Joseph Ligras

Ainsi que Dieu me suit en aide  
Closément devant moi à Labelle  
le 30 Janvier 1928

A. Bléchotette  
Secrétaire

Municipalité du Village de Labelle

À une session officielle du Conseil Municipal du Village de Labelle régulièrement convoquée  
après avis donné à tout les Conseillers tenue à la salle ordinaire des séances le 13 Février  
1928 à 7h heures et demie du soir conformément aux dispositions de cette Municipalité  
Province de Québec la Province de Québec à laquelle session, sont présents M<sup>r</sup> P. E. Forget Marie et M<sup>r</sup> M<sup>r</sup> les  
District d'Amégnan Conseillers Arthur Alarie John Pollic Riffuid Machabée Gaspard Labelle formant  
gouvernance sous la présidence de M<sup>r</sup> P. E. Forget Marie

Est voté et statué et ce conseil statut et admis par résolution comme suit

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Riffuid Machabée

Secondé par M<sup>r</sup> Arthur Alarie

Que les minutes du 3-10-21-23-25 Janvier dernier soient acceptées et signées

Par M<sup>r</sup> le Conseiller John Pollic

adopter

Secondé par M<sup>r</sup> Gaspard Labelle

Que M<sup>r</sup> Arthur Alarie soit nommé pro mairie

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Arthur Alarie

adopter

Secondé par M<sup>r</sup> Riffuid Machabée

Que le Conseil appuie la demande faite par M<sup>r</sup> le Cuisinier Martin pour le  
travaux de la Route conduisant de Montréal à Amos passant par  
ferme Beauvoc et autres endroits

Adopter

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller John Polley  
Secondé par M<sup>r</sup> Gaspard Labelle

Que M<sup>r</sup> les délégués P. G. Forget et Wilfrid Machabie soient autorisés de soumettre à M<sup>r</sup> Paul St-Jacques que le Conseil a décidé de lui réclamer le montant des clés à la Corporation moins le déficit de J. H. Léodolte et Yules Léodoux formant un total de \$356.01 A ce qui lui sera adoptée après quinze jours d'avis

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Arthur Alarie  
Secondé par M<sup>r</sup> Wilfrid Machabie

Que M<sup>r</sup> Arthur Forget soit nommé auditeur de la Corporation des comptes  
Le Secrétaire soit prie d'auditionner à la Journée

adoptée

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Gaspard Labelle  
Secondé par M<sup>r</sup> Wilfrid Machabie

Que le Secrétaire soit chargé des morceaux de la borne fontaine pour faire repasser ou en faire venir un neuf

adoptée

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Wilfrid Machabie  
Secondé par M<sup>r</sup> Arthur Alarie

Que l'homme de l'équation soit chargé de poser une boîte  
ou de rallonger la boîte de l'équation en face de M<sup>r</sup> P. G. Forget

adoptée

Une motion est donnée par M<sup>r</sup> le Conseiller Arthur Alarie qui a lu  
prochaine séance générale du Conseil il sera proposé un Règlement  
fixant une taxe sur toute ligne de commerce ainsi que sur  
toute licence

adoptée

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Arthur Alarie  
Secondé par M<sup>r</sup> Gaspard Labelle

Que le Secrétaire soit chargé d'envier au Département des  
Pêcheries pour avoir des poissons pour les lac comme suit  
30 000 pour Lac Cagibou  
20 000 pour Lac Koch  
20 <sup>voeux</sup> pour Lac Mitchell  
50 <sup>voeux</sup> pour Lac Labelle  
20 <sup>voeux</sup> pour Lac Baptiste

adoptée

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller John Polley  
Secondé par M<sup>r</sup> Arthur Alarie

Proprié par M<sup>e</sup> le Conseiller John Tallec

Seconde par M<sup>e</sup> Arthur Marie

D'entér le nom de Louis Lébel fils comme propriétaire de la partie sud du N° 207 et retrancher le nom du P<sup>r</sup> Forget et fixer l'évaluation à 98.50<sup>+</sup>

adoptée

Proprié par M<sup>e</sup> le Conseiller Gaspard Labelle

Seconde par M<sup>e</sup> John Tallec

Que les comptes ci-dessous soient acceptés et payés

R. Lanzon i corde de bois Corp 3.50

Gengagne Mariano 16.80 -

Orner Gauthier aqueduc 2.50

Mariuslas Dufour Corp 4.50

Racine Hamet Corp 3.00

Gaspard Labelle Aqueduc 4.40

Richard Forget Corp 32.00

Horace Monnard Corp 6.50

" " pour Charles Martin fils 1.75

" " pour H. B. Provost 3.35

" " payable Jean Champagne 2.00

" " payable Eustache Desrosiers 2.00

" " Los Rantet fils 50

" " Frabrique 1.00

" " Loiselle 1.50

" " Los Bernard 3.00

" " Dumasse Labelle 1.00

" " Rab Pauvin 3.50

" " Aphi Bélanger 1.00

" " Ruines Richard 3.0

" " 16<sup>me</sup> Etienne Dufour 50

adoptée

Proprié par M<sup>e</sup> le Conseiller Arthur Marie

Seconde par M<sup>e</sup> John Tallec

Que la séance soit levée

adoptée

H. Belototte

Secrétaire

P. E. Forget  
Marie

Municipalité du Village de Labelle

La une session générale du Conseil Municipal du Village de Labelle tenu à la salle  
ordinaire des séances le 5 Mars 1928 à 7r heures et demie du soir conformément  
aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec à laquelle session sont  
présents M<sup>r</sup> P. E. Forget Maire et M<sup>r</sup> M<sup>r</sup> les Conseillers Arthur Plante Gaspard  
Labelle Haphtholie Maher Wilfrid Machabée John Paille formant quorum sous  
la présidence de M<sup>r</sup> P. E. Forget Maire

Res ordonne et statut et ciensuit statut et ordonne par resolution comme suit

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Arthur Plante

Secondé par M<sup>r</sup> Wilfrid Machabée

Que les minutes du 13 Février dernier soient acceptées et signées

adopter

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Arthur Plante

Secondé par M<sup>r</sup> Gaspard Labelle

Que le Secrétaire donne avis au gardien de l'équidur de venir aux bornes fontaines  
deux fois par mois et de les dégeler immédiatement

adopter

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Arthur Plante

Secondé par M<sup>r</sup> Haphtholie Maher

D'arrêter le nom de Edouard Milfour sur le rôle d'évaluation et rebâcher  
celui de Dame Etienne Milfour sur l'h<sup>e</sup> 213 du Village de Labelle

adopter

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Wilfrid Machabée

Secondé par M<sup>r</sup> Haphtholie Maher

Que le Secrétaire donne avis à l'inspecteur de voirie d'avoir à ouvrir toute les  
ou les gens pourraient porter plainte après avoir donné les avis en conséquence

adopter

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Arthur Plante

Secondé par M<sup>r</sup> John Paille

Que le Conseil accorde la somme de vingt cinq piastres à Arthur Forget pour  
faire l'aumône des emplois de la Corporation du Village de Labelle

adopter

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Wilfrid Machabée

Secondé par M<sup>r</sup> Haphtholie Maher

Que le Secrétaire soit chargé d'envier à M<sup>r</sup> Paul St Jacques que le Conseil lui  
reclame la somme de trois cent cinquante six piastres et un centimètre  
renonçant à la Corporation dans les quinze jours sinon la Corporation sera  
forcée de prendre des procédures contre lui

adopter

Proposé par M<sup>e</sup> le Conseiller Wilfrid Machabée

Secondé par M<sup>e</sup> Nathalie Maher

Que le Conseil appuie la demande du Rcvr A. Lalonde en ce pour l'ouverture de la Route de la Meinière à Chemerville

Proposé par M<sup>e</sup> le Conseiller Nathalie Maher

adoptée

Secondé par M<sup>e</sup> Wilfrid Machabée

Que les comptes ci-dessous soient acceptés et payés

Henri Dubé

2-00

Rainy Passet

4-25

Omer Cusson

2-00

Jean Dumoulin

2-00

Noise Menard

5-00

George Forget

5-00

adoptée

Proposé par M<sup>e</sup> le Conseiller Arthur Alarie

Secondé par M<sup>e</sup> Nathalie Maher

Que la séance soit levée

*P. E. Forget*

adoptée

H. Bédard

Sec. trésorier

### Municipalité du Village de L'Isle-Verte

Une session spéciale du Conseil Municipal du Village de L'Isle-Verte régulièrement convoquée pris devant avis donné à tout les Conseillers absents tenue à la salle ordinaire des séances le 10 mars 1928 à l'heure de 7h 30 et tenue du soir conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec à laquelle session sont présents M<sup>r</sup> P. E. Forget Maire et M<sup>e</sup> M. les Conseillers Arthur Alarie Wilfrid Machabée Gaspard Labelle formant quorum sous la présidence de M<sup>r</sup> P. E. Forget Maire.

Il est donné à tous le conseil statut et ordonne par résolution comme suit

Cette motion est donnée par le Conseiller Wilfrid Machabée que la prochaine réunion générale du Conseil il proposera un Règlement fixant une taxe sur toute ligne de commerce ainsi que sur toute licence

Proposé par M<sup>e</sup> le Conseiller Arthur Alarie

adoptée

Secondé par M<sup>e</sup> Gaspard Labelle

Que la séance soit levée

H. Bédard

Sec. trésorier

adoptée

*P. E. Forget*

*Maire*

Municipalité du Village de Labelle

Séance générale du Conseil Municipal du Village de Labelle tenue à la salle ordinaire  
 Canada des séances le 2 Avril 1928 à 7h heures et demie du soir conformément aux dispositions  
 Province de Québec du Code Municipal de la Province de Québec à laquelle assistent les présents M<sup>r</sup> P. G. Forget et  
 District de Montréal Maire et M<sup>r</sup> W. L. les Conseillers Gaspar Labelle Wilfrid Machabée John Pellerin  
 formant quorum sous la présidence de M<sup>r</sup> P. G. Forget Maire  
 L'ordre est statué et le conseil statué et voté par résolution comme suit  
 Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Gaspar Labelle  
 Seconde par M<sup>r</sup> Wilfrid Machabée  
 Que les minutes du 5 et 7 Mars derniers soient acceptées et signées

adoptée

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Wilfrid Machabée  
 Seconde par M<sup>r</sup> Gaspar Labelle  
 Que le Règlement N° 59 tel que décret au Conseil soit homologué et signé par  
 M<sup>r</sup> le Maire et le Secrétaire Trésorier

adoptée

avis motion est donné par le Conseiller Wilfrid Machabée qu'à la prochaine séance  
 régulière ou spéciale il proposera un Règlement accordant à M<sup>r</sup> L'Ételleur  
 de Labelle ou à ses agents causes les priviléges et droits exclusif de poser  
 maintenir et exploiter un système de pouvoir et de lumière électrique  
 dans le Village de Labelle de cette Municipalité et autres clauses ordinaires  
 et nécessaires à cette fin

adoptée

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller John Pellerin  
 Seconde par M<sup>r</sup> Wilfrid Machabée

Que le Secrétaire soit chargé d'envier aux hôteliers de venir à tenir leurs hotel  
 fermé le Dimanche et le samedi suivant le Règlement de leurs licences et que  
 M<sup>r</sup> Louis Menard soit avisé d'en venir tout les Dimanches et les Jours de  
 semaine quand bon lui semblera. Et que le Secrétaire soit chargé  
 en même temps de donner avis aux hôteliers de refaire vendre adoptée  
 ou donner de l'avoine à Albert Cassidy en aucun temps sans une plainte  
 sera faite à la Commission des liqueurs

adoptée

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Wilfrid Machabée  
 Seconde par M<sup>r</sup> Gaspar Labelle

Que l'inspecteur de police donne avis à tout les intéressés ou se trouvent  
 des collectes de venir à les déboulter le plus tôt possible ou sinon  
 de les déboucler lui-même

adoptée

Proposé par M<sup>e</sup> le Conseiller Wilfrid Machabéï

Secondé par M<sup>e</sup> John Vallée

Que M<sup>e</sup> le Maire soit délégué pour aller rencontrer Yveson J. L. Perron avec les autres maires pour discuter de projets de la Route Labelle à la Mineuve

adopter

Avis motion est donné par le Conseiller Gaspard Labelle qui à la prochaine séance générale ou spéciale du Conseil il proposera un Règlement pour accorder à L'Inter Provinciale Power Company une franchise pour fournir la lumière et l'énergie électrique dans le Village de Labelle sans engagement

Proposé par M<sup>e</sup> le Conseiller Wilfrid Machabéï

Secondé par M<sup>e</sup> Gaspard Labelle

Que l'homme de l'agendue soit chargé d'aller voir au village de l'agendue en face de chez Gonzague Marinier avec deux Conseillers

adopter

Proposé par M<sup>e</sup> le Conseiller Wilfrid Machabéï

Secondé par M<sup>e</sup> John Vallée

Que le Secrétaire soit chargé de donner avis à la Compagnie du Chemin de Fer de venir à conduire son eau le long de la route en face de la station

adopter

Proposé par M<sup>e</sup> le Conseiller Wilfrid Machabéï

Secondé par M<sup>e</sup> John Vallée

Que M<sup>e</sup> le Maire soit chargé de venir un avocat et de prendre des informations pour l'affaire de M<sup>e</sup> Paul St Jacques

adopter

Proposé par M<sup>e</sup> le Conseiller John Vallée

Secondé par M<sup>e</sup> Wilfrid Machabéï

Que les Comptes ci-dessous soient acceptés et payés

Alphonse Saindon	Corp	75
Gonzague Marinier	Agendue	12.85
Lucie Monard	Papette Los Monard	9.00
"	Nof Paguin	75
"	Charly Martin	1.75
"	Lemidas Champagne	2.00
"	Louiselle	1.25
"	Banque provinciale	2.75
"	Enclote Tessier	1.75
"	La corporation	6.30
Los Dubé	La corporation	6.75

adopter

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller John Paille  
 Secondé par M<sup>r</sup> Wilfrid Machabée  
 Que la séance soit levée

J. P. Gaudet,  
 Secrétaire

M. E. Forget Marie  
 adopté

Municipalité du Village de Labelle

Canada à une session spéciale du Conseil Municipal du Village de Labelle régulièrement convoquée  
 Province de Québec après avis donné à tout les Conseillers tenue à la salle municipale du village à laquelle  
 District administratif session sont présents M<sup>r</sup> P. C. Forget-Maire et M<sup>r</sup> W. M. les Conseillers Arthur Alain Gaspard Labelle  
 le 21 avril 1928 John Paille Raphaël Maher Wilfrid Machabée formant quorum sous la présidence de  
 a l'heure du vote M<sup>r</sup> P. C. Forget-Maire et le Conseiller Joseph Gingras et absent pour raisons de santé son avis  
 de renonciation.

P. C.  
 J. P. C.  
 S. L.

Est ordonné et statué et ce conseil déclare et ordonne par résolution comme suit  
 Proposé par M<sup>r</sup> Le Conseiller Wilfrid Machabée  
 Secondé par M<sup>r</sup> Gaspard Labelle

Que le Secrétaire soit chargé d'envier à la Compagnie International Paper Co. de venir  
 à renouveler la côte en face de chez Albert Kupfer et la côte chez Joseph Menard et que  
 le Secrétaire donne avis à M<sup>r</sup> Dubé de réparer la cabane de bouchard tout les  
 embois et d'aller voir à la barre et de nettoyer le bassin

adopter

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Wilfrid Machabée  
 Secondé par M<sup>r</sup> Raphaël Maher

Que le Secrétaire veuille au Département des affaires Municipales pour avoir tous les  
 détails sur la manière de mettre les rues sur la loi des bon chemins

adopter

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Wilfrid Machabée  
 Secondé par M<sup>r</sup> John Paille

Que le Secrétaire soit chargé d'envier à la Rive Municipale pour abonnement

adopter

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Wilfrid Machabée  
 Secondé par M<sup>r</sup> John Paille  
 Que la séance soit levée

J. P. Gaudet,  
 Secrétaire

M. E. Forget Marie  
 adopté

Municipalité du Village de Labelle

Assemblée générale du Conseil Municipal du Village de Labelle tenue à la salle ordinaire des séances  
 le Canada le 7 mai 1928 à 7h heures et demie du soir conformément aux dispositions du code municipal de  
 la Province de Québec où laquelle session sont présents M<sup>e</sup> P. G. Forget maire et M<sup>e</sup> W.<sup>e</sup>  
 M<sup>e</sup> Arthur Alarie John Paille Nathalie Meheux Wilfrid Machabé formant  
 quorum sous la présidence de M<sup>e</sup> P. G. Forget Maire  
 Il est admis et statué et a été fait statut et nommé par résolution comme suit  
 Proposé par M<sup>e</sup> de Bonneville Wilfrid Machabé  
 Secondé par M<sup>e</sup> Nathalie Meheux  
 Que les minutes du 2 et 20 avril dernier soient acceptées et signées

adoptée

Proposé par M<sup>e</sup> le Conseiller Wilfrid Machabé

Secondé par M<sup>e</sup> Nathalie Meheux

Que M<sup>e</sup> le Maire soit autorisé de mettre l'affaire de M<sup>e</sup> Paul J. Jacques entre les mains de  
 l'Avocat Duranleau et de prendre des procès contre qui de droit

adoptée

Proposé par M<sup>e</sup> le Conseiller John Paille

Secondé par M<sup>e</sup> Nathalie Meheux

Que le Secrétaire soit chargé de se faire donner un affidavit concernant M<sup>me</sup> Albert Cassidy  
 ainsi que de deux ou trois personnes et d'enoyer ces affidavits à la Commission  
 des liqueurs

adoptée

Proposé par M<sup>e</sup> le Conseiller Arthur Alarie

Secondé par M<sup>e</sup> Wilfrid Machabé

Que la démission de M<sup>e</sup> Joseph Gingras comme Conseiller Municipal pour le  
 Village de Labelle soit acceptée

adoptée

Proposé par M<sup>e</sup> le Conseiller Wilfrid Machabé

Secondé par M<sup>e</sup> John Paille

D'ajouter le nom de M<sup>e</sup> Philias Léopold sur le lot N° 91 et reboucher le nom de  
 Stéphane Mainier

adoptée

Proposé par M<sup>e</sup> le Conseiller Wilfrid Machabé

Secondé par M<sup>e</sup> Arthur Alarie

Que la demande de M<sup>e</sup> G. Mainier pour licence de table de pool soit rejetée

adoptée

Proposé par M<sup>e</sup> le Conseiller John Paille

Secondé par M<sup>e</sup> Wilfrid Machabé

Que la Municipalité du Village de Labelle aimerait à avoir une Banque dans le Village

Et si M<sup>r</sup> Wilfrid Béchard aimait à la prendre de donner une réponse dans le huit jours  
adopter

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Wilfrid Machabée  
Secondé par M<sup>r</sup> Hephthalie Maher

Que le Secrétaire soit chargé d'écrire à M<sup>me</sup> Los Côte ainsi qu'à tout autres intéressés  
de venir à repasser leurs bistrots et au premier juin de les faire un comité tel  
qui est le Règlement

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Wilfrid Machabée

Secondé par M<sup>r</sup> Hephthalie Maher

Que le Secrétaire soit chargé d'envoyer le Règlement des Licences pour  
enregistrement

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Wilfrid Machabée

Secondé par M<sup>r</sup> John Paille

Que le Secrétaire donne avis à M<sup>r</sup> Joseph Lainé d'avoir à payer sa licence  
dans les huit jours sinon le Conseil sera tenu de le mettre à l'amende tel  
que veut le Règlement

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller John Paille

Secondé par M<sup>r</sup> Arthur Alarie

Que le Secrétaire soit autorisé de faire venir les effets demandés par M<sup>r</sup>  
Joseph Dubé et Moïse Menard

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Wilfrid Machabée

Secondé par M<sup>r</sup> Hephthalie Maher

Que M<sup>r</sup> John Paille soit autorisé de faire l'inspection des boutiques de la  
Corporation

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller John Paille

Secondé par M<sup>r</sup> Wilfrid Machabée

Que les comptes ci-dessous soient acceptés et payés

Los Paradis payé par Louise

4-00

Moïse Menard Agouture

1-00

Corporation

4-25

Crypt

90

Crop

55

Los Côte

70

Dame à la Poupée

25

à suivre

Propriétaire par la Fabrique	25
Corp	25
Thomas Labonté par son dénommé	50
Les Dubé Aqueduc	16-00
Corp	1-00

Propriétaire par M<sup>e</sup> le Conseiller Arthur Alarie  
 Seconde par M<sup>e</sup> John Pothier  
 Que la séance soit levée

M<sup>e</sup> B. Pajet  
 Major adopte

J.B. Leclerc  
 Sec. Trésorier

### Résolution Re Prototatation Service Électrique

Attendu que M<sup>e</sup> J.A. Fournier finançier de la cité de L'Assomption, propose au Conseil de cette corporation d'installer un système d'éclairage électrique et de force motrice dans les limites de cette municipalité et de fournir aux consommateurs l'électricité au prix de 15 cents le Kilowatt heure pour fin d'éclairage ~~5 cents~~ le Kilowatt heure pour fin de force motrice 4 cents le Kilowatt heure pour fin de chauffage et ~~25 cents~~ par lampe de 100 Watt par ampère pour l'éclairage des Rues et place publique avec uncompte moins 5% pour tout sur tout les plus haut encomptes  
 Attendu que les membres de ce conseil après délibération et échange de vue qui résulte dans l'intérêt des contribuables de cette municipalité d'accepter les propositions de M<sup>e</sup> J.A. Fournier

Et en conséquence au proposateur du Conseiller Wilfrid Machabéï  
 Seconde par M<sup>e</sup> Baphtolé Maher

Si il suit et il est par le présent accordé au dit J.A. Fournier ses successeurs et gérant (hors), le droit d'exploiter et faire la distribution de l'énergie électrique dans les limites de cette municipalité aux conditions mentionnées ci-haut

En cas d'arrêt de munition sera réduit en conséquence

La Corporation consent de plus de aider gratuitement au dit J.A. Fournier ses successeurs et ayant droit l'usage de ses chemins Rues et places publiques pour y installer ses pôles ou fils transformateur et autres accessoires nécessaires aux fins de l'entreprise

Le nombre de lampes des Rues que la Corporation s'engage à prendre dès que le service sera installé sera au moins de dix lampes

Tout qui aux autres détails concernant les charges fixes pour force motrice minimum de dépenses pour des compteurs mode, garantie de paiement et encompte de seront réglé par contrat avec le consommateur suivant le cas de chacun

J.B. Leclerc  
 Sec. Trésorier

M<sup>e</sup> B. Pajet Major

Municipalité du Village de Labelle

À une session spéciale du Conseil Municipal du Village de Labelle tenu à la ville ordinaire des  
 Canada sances le 13 Mai 1928 à 7h heures et demie du soir conformément aux dispositions du  
 Province de Québec Code Municipal de la Province de Québec à laquelle session sont présents M<sup>r</sup> P. E. Forget Maire  
 District de Moncton et M<sup>m</sup> les Conseillers Arthur Alarie Raphaële Meaher Wilfrid Machabée Gaspard  
 Labelle formant quorum sous la présidence de M<sup>r</sup> P. E. Forget maire M<sup>r</sup> John Yelle  
 était absent quoique ayant eu son avis de convocation

Il est ordonné statué et ce conseil statué et ordonné par resolution comme suit  
 proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Wilfrid Machabée  
 Secondé par M<sup>r</sup> Raphaële Meaher

Que M<sup>r</sup> Édouard Triffour soit nommé Conseiller Municipal pour le Village de  
 Labelle en remplacement de M<sup>r</sup> Joseph Gingras dont la démission a été accepté a  
 la séance du 7 Mai dernier

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Arthur Alarie  
 Secondé par M<sup>r</sup> Wilfrid Machabée  
 Que la séance soit levée

adopté

J. Blédelotte  
secrétaire

P. E. Forget Maire  
 adopté

Le conseiller Édouard Triffour ayant été nommé Conseiller pour la Municipalité  
 du Village de Labelle Jure solennellement que je remplirai les devoirs de ma charge  
 aux meilleures de ma capacite connaissance et jugement

Canada  
 Province de Québec  
 District de Moncton Ainsi que Dieu me soit en aide  
 Cérémonie devant moi à Labelle

le

Municipalité du Village de Labelle

À une session générale du Conseil Municipal du Village de Labelle tenu à la ville ordinaire  
 Canada des sances le 5 Juin 1928 à 7h heures et demie du soir conformément aux dispositions  
 Province de Québec du Code Municipal de la Province de Québec à laquelle session sont présents M<sup>r</sup> P. E. Forget  
 District de Moncton Maire et M<sup>m</sup> les Conseillers Arthur Alarie Gaspard Labelle Raphaële Meaher John  
 Yelle Wilfrid Machabée formant quorum sous la présidence de M<sup>r</sup> P. E. Forget Maire  
 Il est ordonné statué et ce conseil statué et ordonné par resolution comme suit  
 Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Wilfrid Machabée  
 Secondé par M<sup>r</sup> Arthur Alarie

Que les minutes du 7 et 13 Mai dernier soient acceptées et signées

adopté

Proposé par M<sup>e</sup> le Conseiller Arthur Alarie

Secondé par M<sup>e</sup> John Paille

Que la démission de M<sup>e</sup> Edouard Milfiori comme Conseiller municipal du Village de Labelle soit acceptée

adopter

Proposé par M<sup>e</sup> le Conseiller Arthur Alarie

Secondé par M<sup>e</sup> John Paille

Que le Secrétaire soit chargé de collecter tout les montants dues pour licences suivant le Règlement

adopter

Proposé par M<sup>e</sup> le Conseiller Arthur Alarie

Secondé par M<sup>e</sup> Gaspard Labelle

Que M<sup>e</sup> le Maire soit autorisé de prendre des informations auprès d'un avocat la manière de prendre des procédures contre qui en que aura enfreint le Règlement des Licences et de procurer copie de ses informations au Conseil et qui lui soit alloué quinze piastres pour son voyage

adopter

Proposé par M<sup>e</sup> le Conseiller Gaspard Labelle

Secondé par M<sup>e</sup> Arthur Alarie

Que le Secrétaire soit chargé d'envier un Bureau d'enregistrement pour le Règlement des Licences

adopter

Proposé par M<sup>e</sup> le Conseiller Arthur Alarie

Secondé par M<sup>e</sup> Gaspard Labelle

Que le Secrétaire soit chargé de prendre une saisie avec contre 160\$ de l'épouse de Théophile pour le montant de trois cent piastres devant le juge son fils P. Amide pour pension

adopter

Proposé par M<sup>e</sup> le Conseiller Arthur Alarie

Secondé par M<sup>e</sup> John Paille

Que le Secrétaire soit chargé de se faire donner une affidavit asservante de M<sup>e</sup> Albert Cassidy pour interdire son mariage

adopter

Proposé par M<sup>e</sup> le Conseiller Arthur Alarie

Secondé par M<sup>e</sup> Gaspard Labelle

Que le Conseil prendra les mesures nécessaires pour l'émancipation de l'oguedue suivant la demande des intéressés

adopter

Proposé par M<sup>e</sup> le Conseiller Hoffstallie Maher

Secondé par M<sup>e</sup> Gaspard Labelle

✓ Que le Secrétaire soit chargé de faire un propos verbal pour le cours d'eau en face de l'Eglise et de donner avis à tous des intérêts du Jour qu'il sera présent pour localiser ce cours d'eau

adopte

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Arthur Alarie

Secondé par M<sup>r</sup> Gaspard Labelle

Que le Secrétaire donne avis à tout les marchand et les gros d'avoir à fermer leurs magazin suivant la loi et que M<sup>r</sup> Louis Bourassa soit nommé surveillant

adopte

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller John Fullée

Secondé par M<sup>r</sup> Arthur Alarie

Que M<sup>r</sup> Alfred Bélière soit nommé auditeur pour faire l'audition des livres de la Corporation et qui lui soit offerte des piastres pour son travail

adopte

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Arthur Alarie

Secondé par M<sup>r</sup> Ruphtalie Maher

Que le Secrétaire soit autorisé d'acheter une presse à papier de M<sup>r</sup> P.E. Forget au prix de cinq piastres

adopte

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Gaspard Labelle

Secondé par M<sup>r</sup> Wilfrid Machabée

Que le Secrétaire donne avis à M<sup>r</sup> Durocher d'avoir à monter son bœuf et d'attacher

adopte

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller John Fullée

Secondé par M<sup>r</sup> Arthur Alarie

D'interdire au mon de René Labelle sur le h<sup>v</sup> 224 du Village de Labelle et rebâcher celui de M<sup>r</sup> P.E. Forget et d'interdire au mon de M<sup>r</sup> P.E. Forget sur le h<sup>v</sup> et rebâcher C. Agymet

adopte

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Wilfrid Machabée

Secondé par M<sup>r</sup> Ruphtalie Maher

Que M<sup>r</sup> Joseph Dubé soit chargé de faire un stop sign pour fermer l'eau à M<sup>r</sup> Gagnon s'il fait pas son eau

adopte

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Arthur Alarie

Secondé par M<sup>r</sup> Wilfrid Machabée

Que le Secrétaire donne avis à la Compagnie Internationale Paper de venir à repasser leur frontière en face de chez Albert Lafleur dans les huit jours sinon le Conseil sera faire

de faire faire les travaux à leurs frais et de faire leurs hôtels au moyen  
tel qu'est le Règlement et donner avis à l'inspecteur de faire faire les hôtels  
suivant le Règlement

adopter

Proposé par M<sup>e</sup> le Conseiller Wilfrid Machabée

Secondé par M<sup>e</sup> Arthur Alarie

Que le Secrétaire donne avis à M<sup>e</sup> Marinier d'avoir à enlever sa table de jeu  
de dedans sa boutique a moins qu'il dépose son argent pour licence

adopter

Proposé par M<sup>e</sup> le Conseiller Arthur Alarie

Secondé par M<sup>e</sup> Nathalia Maher

Que la séance soit levée

M. Wilfrid Machabée  
Secrétaire

*M. E. Jager*  
Maine  
adopter

### Municipalité du Village de Labelle

Canada A une session spéciale du Conseil Municipal du Village de Labelle tenue à la salle ordinaire  
Province de Québec des séances le 8 Juin 1928 à 7h20 heures et demie du soir conformément aux dispositions  
District de Montréal du Code Municipal de la Province de Québec à laquelle sessions sont présents M<sup>e</sup> P.G. Forget  
Maire et M<sup>e</sup> M<sup>e</sup> des Conseillers Gaspard Labelle John Paille Nathalia Maher formant  
Quorum sous la présidence de M<sup>e</sup> P.G. Forget Maire M<sup>e</sup> Arthur Alarie et M<sup>e</sup> Wilfrid  
Machabée il viennent pour qui ayant leurs avis de convocation.

Est voté et statué et ce conseil statue et voterai par resolution comme suit

Proposé par M<sup>e</sup> le Conseiller Gaspard Labelle

Secondé par M<sup>e</sup> Nathalia Maher

Que la séance M<sup>e</sup> Wilfrid Lironne soit nommée Conseiller Municipal pour  
le Village de Labelle en remplacement de M<sup>e</sup> Edouard Hiffour dont la  
démission a été acceptée

adopter

Proposé par M<sup>e</sup> le Conseiller John Paille

Secondé par M<sup>e</sup> Gaspard Labelle

Que la séance soit levée

M. Gaspard Labelle  
Secrétaire

*M. E. Jager*  
Maine

### Municipalité du Village de Labelle

Canada A une session spéciale du Conseil Municipal du Village de Labelle régulièrement convoquée etis avis donné  
Province de Québec à tout le Conseillers tenue à la salle ordinaire des séances le 11 Juin 1928 à 7h20 heures et demie de l'après  
District de Montréal midi conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec à laquelle sessions sont  
présentes

Sont presents M<sup>r</sup> P. E. Forget Inain et M<sup>r</sup> M. les Conseillers Arthur Alarie Gaspard Labelle  
Raphalie Maher John Vallée Wilfrid Machabé formant quorum sous la présidence de  
M<sup>r</sup> P. E. Forget Inain

Il est donné à votre et au conseil statut et ordonne par résolution comme suit

Propriétaire du conseiller Gaspard Labelle

Second par M<sup>r</sup> Wilfrid Machabé

Que la démission de M<sup>r</sup> Wilfrid Giroue comme conseiller du village de Hobella soit acceptée  
adopte

Proposé par M<sup>r</sup> le conseiller Wilfrid Machabé

Secondé par M<sup>r</sup> Raphalie Maher

Que M<sup>r</sup> Ernest Chauette avocat soit autorisé de prendre une action contre M<sup>r</sup> Alarie  
Brunet l'ex de Papoleon Partel pour pension de son fils P. Emile au montant de trois  
cents piastres pour pension de 1925-26-27. Et de prendre une action contre M<sup>r</sup>  
Joseph Saïdon pour vendre de la viande dans les Rues de la Corporation au montant  
de vingt cinq piastres sans ne pas se conformer au Règlement  
Les actions devront être pises immédiatement

adopte

Propriétaire du conseiller Arthur Alarie

Secondé par M<sup>r</sup> Gaspard Labelle

Que le Secrétaire donne avis à M<sup>r</sup> R. L. Tellier d'avoir à nettoyer les écuries qui  
brûlent dans les Rues

adopte

Proposé par M<sup>r</sup> le conseiller Gaspard Labelle

Secondé par M<sup>r</sup> John Vallée

Que M<sup>r</sup> Moise Menard soit autorisé de faire les travaux du jardard au M<sup>r</sup> Lafleur  
si ce monsieur ne fait pas les travaux dans les trois jours tel qu'avis

adopte

Proposé par M<sup>r</sup> le conseiller Gaspard Labelle

Secondé par M<sup>r</sup> Wilfrid Machabé

Que le Secrétaire donne avis à la porte de l'église pendant deux dimanches  
que lundi le 25 juin à 10 heures de l'avant midi il vendra publiquement  
les travaux appartenant à la Compagnie International Paper Co en face  
de chez Albert L'offeur et Dame d'Jo Panier le conseil se réserve le droit  
de ne pas accepter sur des plus bas ni les plus hauts soumissions

adopte

Avis motion est donné par le conseiller Arthur Alarie qui a la parole  
seance générale du conseil il sera proposé un règlement fixant la bargeur  
et le niveau des trottoirs et que M<sup>r</sup> John Vallée et Raphalie Maher soient  
délegués pour voir comment faire les travaux et faire rapport au conseil  
adopte

Proposé par M<sup>e</sup> le Conseiller Arthur Olarie  
Secondé par M<sup>e</sup> Gaspard Labelle

Que le conseil se tient responsable des frais de comparution dans la cause de M<sup>e</sup> A-Brunet l'be de Rapdeau contre M<sup>e</sup> Labelle comparoisse immédiatement

adopte

Proposé par M<sup>e</sup> le Conseiller Wilfrid Machabé

Secondé par M<sup>e</sup> Arthur Olarie

Que le Secrétaire donne avis à M<sup>e</sup> Cleophas Meier de ne pas faire prendre l'eau  
à sa charrue par M<sup>e</sup> Galipault sans quoi le Conseil sera forcé de faire ces deux  
eaux

adopte

Proposé par M<sup>e</sup> le Conseiller Wilfrid Machabé

Secondé par M<sup>e</sup> Arthur Olarie

Que la résolution accordant un mois de délai aux locataires et deux avis aux  
propriétaires pour payer leurs eaux soit annulée

adopte

Proposé par M<sup>e</sup> le Conseiller Wilfrid Machabé

Secondé par M<sup>e</sup> Raphatlie Maher

Que la séance soit levée

*Machabé*  
*See nowin*

*P. E. Foyet* Main adopte

### Municipalité du Village de Labelle

Levada A une session spéciale du Conseil Municipal du Village de Labelle tenue à la salle ordinaire  
Province de Québec les séances le 18 Juin 1928 à 7 heures du soir conformément aux dispositions de  
l'acte d'incorporation. Code Municipal de la Province de Québec à laquelle session, sont présents M<sup>e</sup> P-E Foyet  
Maire et M<sup>e</sup> M<sup>e</sup> le Conseillers Arthur Olarie Raphatlie Maher Wilfrid Machabé  
formant quorum sous la présidence de M<sup>e</sup> P-E Foyet Maire  
M<sup>e</sup> M<sup>e</sup> John Pothier et Gaspard Labelle sont absents quoiqu'en ayant leurs avis  
Il est ordonné et statué et le conseil statué et ordonné par resolution, comme suit

Proposé par M<sup>e</sup> le Conseiller Arthur Olarie

Secondé par M<sup>e</sup> Raphatlie Maher

Que M<sup>e</sup> Francis Pontet soit nommé Conseiller pour le Village de Labelle en  
remplacement de M<sup>e</sup> Wilfrid Simon dont l'ériégeance déclarée vacante

adopte

Proposé par M<sup>e</sup> le Conseiller Arthur Olarie

Secondé par M<sup>e</sup> Raphatlie Maher

Que la séance soit levée

*Machabé*  
*See nowin*

*P. E. Foyet* Main adopte

Le Francis Huntel cultivateur ayant été éluement nommé Conseiller Municipal pour  
 Canada Province de Québec District de Joncalin Le Village de Labelle en remplacement de M<sup>e</sup> Wilfrid Léveillé Juin sur les Saintes  
 Ewangiles que je senspliai bien et fidèlement les desirs de ma charge au meilleur  
 de mon jugement et de ma capacite Francis Naudet  
 Ainsi que Dieu me voit en aide  
 Ausement devant moi à Labelle ce 21 Juin 1927  
 J. H. Gédéon  
 Secrétaire

### Municipalité du Village de Labelle

Canada Province de Québec District de Joncalin A une réunion spéciale du Conseil Municipal du Village de Labelle régulièrement convoquée  
 après avis donné à tout les Conseillers tenue à la salle ordinaire des séances le 21 Juin 1928  
 à l'heure du soir conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec  
 à laquelle session sont présents M<sup>e</sup> M<sup>e</sup> les Conseillers Wilfrid Machabée Raphaël Maher  
 Gaspard Labelle. Après une heure d'intente le défaut de quorum ayant été constaté  
 Il est proposé par M<sup>e</sup> le Conseiller Wilfrid Machabée  
 Seconde par M<sup>e</sup> Gaspard Labelle  
 Que la séance soit adjournée à lundi le 26 Juillet  
 J. H. Gédéon  
 Secrétaire

P. G. Hazel Major

### Municipalité du Village de Labelle

Une réunion spéciale du Conseil Municipal du Village de Labelle connue sous le  
 nom d'adjournement du 21 Juillet tenue à la salle ordinaire des séances le 26 Juillet 1928  
 à l'heure et demi du soir conformément aux dispositions du Code Municipal de la  
 Province de Québec à laquelle session sont présents M<sup>e</sup> F. E. Argot Major et M<sup>e</sup> M<sup>e</sup> les  
 Conseillers Arthur Alarie John Vallée Raphaël Maher Gaspard Labelle Francis  
 Huntel Wilfrid Machabée formant quorum sous la présidence de M<sup>e</sup> F. E. Argot Major  
 Il est ordonné et statué et le Conseil statué et ordonne par résolution comme suit  
 Proposé par M<sup>e</sup> le Conseiller Wilfrid Machabée  
 Seconde par M<sup>e</sup> John Vallée

Que le Secrétaire soit autorisé de payer le montant dû pour la pension de l'âge  
 F. E. Huntel et demander la date que l'est paiement deviennent dû

adopte

Proposé par M<sup>e</sup> le Conseiller John Vallée

Seconde par M<sup>e</sup> Arthur Alarie

Que le Secrétaire soit chargé d'envier à Dame Pauline Huntel de venir produire tout

Les regus qui elle a en mains pour pension de son fils et regher l'annie 1927 sans que la Corporation prendra des procedis contre vous

adopte

Propose par M<sup>e</sup> le Conseiller Hippolyte Machabée  
Secondé par M<sup>e</sup> Gaspard Labelle

Que le Secutaire donne avis a la Compagnie Internationale Poyer a la Banque provinciale Adelard Dauphin Alphonse Labelle Thomas Leguin Augustin Gingras Henri Bertrand Dostie Belisle et a la Fabrique de voix a faire leurs vottoirs  
enlement tel que veat le Règlement

adopte

Propose par M<sup>e</sup> le Conseiller Hippolyte Machabée  
Secondé par M<sup>e</sup> Hippolyte Maher

Que le Secutaire soit charge d'envier au Département de la voirie pour renseignement pour l'amélioration des Rues a partir de la Route Régionale allant a la Station soit

adopte

Propose par M<sup>e</sup> le Conseiller Hippolyte Machabée  
Secondé par M<sup>e</sup> John Vallée

Que la séance soit adjourné au demain soir

Hippolyte  
John Vallée

*M. F. Forget-Maire* adopte

### Municipalité du Village de Labelle

A une session officielle du Conseil municipal du Village de Labelle comme ciété a l'affournement du 26 instant tenue a la salle ordinaire des séances le 27 Juin 1927 a 7h heures et demie du soir conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec a laquelle session sont presents M<sup>r</sup> F. Forget-Maire et M<sup>r</sup> M. les Conseillers Arthur Alarie Gaspard Labelle Hippolyte Maher formant quorum sous la présidence de M<sup>r</sup> F. Forget-Maire

Province de Québec Il est ordonne et statut et ordonne par resolution comme suit

District de Montreal Propose par M<sup>e</sup> le Conseiller Arthur Alarie

Secondé par M<sup>e</sup> John Vallée

Que l'audition des comptes de la Corporation fait par Alfred Belisle soit  
reçopte et qu'il soit juge

adopte

Propose par M<sup>e</sup> le Conseiller Arthur Alarie  
Secondé par M<sup>e</sup> John Vallée

Rencontre de nom de Francis Pantel sur le lot n° 4 Rang C et rebander le nom  
de Daniel Pierre Pantel

adopte

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Arthur Alarie  
 Secondé par M<sup>r</sup> Hippolyte Maher  
 Que la séance soit levée  
M. Béginot  
Secrétaire

P. E. Forget Maire adopté

Municipalité du Village de Labelle

Canada a une séance générale du Conseil Municipal du Village de Labelle tenue à la salle ordinaire des séances le 3 juillet 1928 à 7 h 30 heures et demie du soir, conformément à la Province de Québec aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec à laquelle session sont District de Montréal présents M<sup>r</sup> P. E. Forget-Maire et M<sup>r</sup> M<sup>r</sup> les Conseillers John Vallée Hippolyte Maher. Après une heure d'entente le défaut de quorum ayant été constaté Il est proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Hippolyte Maher  
 Secondé par M<sup>r</sup> John Vallée  
 Que la séance soit adjournée à demain soir à huit heures

M. Béginot  
Secrétaire

P. E. Forget adopté  
Maire

Municipalité du Village de Labelle

Canada à sa session générale du Conseil Municipal du Village de Labelle comme ciété à l'affournement du 3 étant tenue à la salle ordinaire des séances le 4 juillet 1928 conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec à laquelle session sont présents M<sup>r</sup> P. E. Forget-Maire et M<sup>r</sup> M<sup>r</sup> les Conseillers Arthur Alarie Joseph Labelle John Vallée Francis Pantel Hippolyte Maher Wilfrid Maclabée formant quorum avec la présence de M<sup>r</sup> P. E. Forget-Maire Présidente et statut et ce conseil statut et donne par resolution comme suit  
 Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller John Vallée  
 Secondé par M<sup>r</sup> Arthur Alarie  
 Que les minutes du 5-8-11-18-21-26-27 juillet dernier soient acceptées et signées

adopté

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Arthur Alarie  
 Secondé par M<sup>r</sup> Francis Pantel

Qu'il soit allouer cinq piastres à Alfred Bégin pour audience des comptes

adopté

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Arthur Alarie  
 Secondé par M<sup>r</sup> Wilfrid Maclabée

Que le Secrétaire soit chargé de répondre à la lettre de M<sup>r</sup> Duranleau et lui donner tout les renseignements concernant l'audition des comptes de M<sup>r</sup> Paul & Léonard et le montant due par lui

adopté

Proprié par Mr le Conseiller Arthur Alarie  
 Seconde par Mr Wilfrid Machabie  
 Que le secrétaire soit chargé de répondre à la lettre de Dr Dumenec et lui donner toutes les explications concernant l'audition des comptes de Paul St-Louis

adopte

Proprié par Mr le Conseiller Arthur Alarie  
 Seconde par Mr Gaspar Labeille

Que tout les membres du Conseil soient délégués pour aller voir M<sup>e</sup> Pantel et de venir tout les renseignements qu'il a en mains qui ont été poser pour favoriser de son fils

adopte

Proprié par Mr le Conseiller John Paille  
 Seconde par Mr Baptiste Maher

Que Mr Ernest Charette maire soit autorisé de comparaître pour la Corporation du Village de Labelle dans la cause de la Corporation contre Joseph Scudiere et que une copie de cette résolution soit envoyée immédiatement

adopte

Proprié par Mr le Conseiller Wilfrid Machabie  
 Seconde par Mr Arthur Alarie

Que la révision du Rôle d'évaluation soit mise à lundi prochain

adopte

Proprié par Mr le Conseiller Wilfrid Machabie  
 Seconde par Mr Baptiste Maher

Qu'à l'avenir tous les lignes de commerce soit fermé à l'avenir à l'exception des Restaurant mais qu'il soit assuré de leurs groceires

Proprié en amendement fait par Mr le Conseiller Arthur Alarie

Seconde par Mr Gaspar Labeille

Que les Restaurants les boucheries soient ouvert le dimanche

Ont voté pour l'amendement Arthur Alarie Gaspar Labeille

Pour la motion principale Wilfrid Machabie John Paille Baptiste Maher Pantel la motion principale ayant été placé tête elle est mise à

adopte

Proprié par Mr le Conseiller Francis Pantel  
 Seconde par Mr Baptiste Maher

Que les comptes édouardien soient acceptés et payés,  
 Les débits

Invise Menard

18-00

Alphonse Scudiere

125

John Paille

12-30

adopte

Proposé par M<sup>e</sup> le Conseiller Arthur Marie  
Secondé par M<sup>e</sup> Gaspard Labelle  
Que la séance soit levée *mut*

*adopté*  
Civis motion est faite par le Conseiller Arthur Marie qu'à la prochaine séance du Conseil il sera proposé un Règlement amendant le Règlement n° 59 pour licences de taxi.

Proposé par M<sup>e</sup> le Conseiller Arthur Marie  
Secondé par M<sup>e</sup> Gaspard Labelle

Que la séance soit adjournée à lundi le 9 courant

*J. Bégin*  
*Sec. Secrétaire*

*E. Forget* *adopté*  
*Maire*

### Municipalité du Village de Labelle

À une session générale du Conseil municipal du Village de Labelle comme suit à l'affournement du 3 courant tenue à la salle ordinaire des séances le 9 juillet 1928  
 Canada à 7½ heures et demie du soir conformément aux dispositions du Code Municipal de Province de Québec à laquelle session sont présents M<sup>e</sup>s M<sup>e</sup>s les Conseillers Arthur Marie, John Paille, Haptalie Maher. Après une heure d'entente le défaut de quorum ayant été constaté

Il est proposé par M<sup>e</sup> le Conseiller John Paille

Secondé par M<sup>e</sup> Haptalie Maher

Que la séance soit adjournée à lundi le 14 courant

*J. Bégin*  
*Sec. Secrétaire*

*E. Forget* *adopté*  
*Maire*

### Municipalité du Village de Labelle

À une session générale du Conseil municipal du Village de Labelle comme suit à l'affournement du 3<sup>e</sup> courant tenue à la salle ordinaire des séances le 14 juillet 1928 à 7½ heures et demie du soir conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec à laquelle session sont présents M<sup>e</sup>s M<sup>e</sup>s E. Forget, Francis Rantel après une heure d'entente le défaut de quorum ayant été constaté

Il est proposé par M<sup>e</sup> E. Forget

Secondé par M<sup>e</sup> Francis Rantel

Que la séance soit adjournée à lundi le 21 courant

*E. Forget* *adopté*  
*Maire*

Municipalité du Village de L'abellé

Une assemblée générale du Conseil Municipal du Village de L'abellé comme suit à l'époque suivante  
Canada le 14 courant tenue à la salle ordinaire des séances le 21 juillet 1928 à 7h heures et demie du  
matin à L'abellé avec conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec à laquelle plusieurs  
habitants de L'abellé sont présents M<sup>me</sup> John Poffle Hephzibah Meader après une heure d'entente de ce fait  
de gouv'ment ayant été constaté

Il est proposé par le Conseiller John Poffle

Seconde par M<sup>me</sup> Hephzibah Meader

Que la séance soit adjournée à mercredi le 25 courant

John Poffle  
Président  
Secrétaire

P. E. Royet adopté  
maire

Municipalité du Village de L'abellé

Une assemblée générale du conseil municipal du Village de L'abellé comme suit à l'époque suivante  
Canada le 14 courant tenue à la salle ordinaire des séances le 25 juillet 1928 à 7h heures et demie  
Province de Québec au cours et conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec à laquelle  
plusieurs habitants de L'abellé sont présents M<sup>me</sup> P. E. Royet maire et M<sup>me</sup> les Conseillers Arthur Alain  
John Poffle Hephzibah Meader Wilfrid Marchalier Francis Rautel Gaspard L'abellé

formant gouv'ment sous la présidence de M<sup>me</sup> P. E. Royet maire

Il est ordonné et statué et le conseil statut d'ordre pour votations comme suit  
Proposé par M<sup>me</sup> le Conseiller Arthur Alain

Seconde par M<sup>me</sup> Francis Rautel

Que les évaluateurs soit chargé de faire une visite des bâtisses neuves et de faire  
faire rapports au Conseil et à défaut de l'évaluateur de faire une visite des  
bâtisses le Secrétaire devra en faire l'évaluation tel que veut la loi

adopter

Proposé par M<sup>me</sup> le Conseiller Arthur Alain

Seconde par M<sup>me</sup> Hephzibah Meader

Que le Secrétaire soit chargé d'envier à l'avocat Charette pour savoir ou en sorte rendu  
les affaires dans la cause de la Corporation contre Joseph Hébert et lui demander  
Combien cela coûterait pour venir plaider la cause à L'abellé si c'était possible

adopter

Proposé par M<sup>me</sup> le Conseiller Wilfrid Marchalier

Seconde par M<sup>me</sup> Arthur Alain

Que le Secrétaire soit chargé d'envier au Gouvernement si les montants  
reclamer pour les alienés commençé le premier Janvier de chaque année ou  
à d'autres dates

adopter

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Hippolyte Muchabé  
Secondé par M<sup>r</sup> John Paille

~~line 85-87~~ Lue le Conseil accepte la demande fait par la Labelle Nickel Smelt Co.  
pour fournir les trimes de chevaux nécessaires à la conditions que la  
Compagnie fournit les hommes nécessaires à partir du pont à l'ant à la  
Station de la Route Régionale, il faut au moins 10 chevaux adoptée

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Hippolyte Meader  
Secondé par M<sup>r</sup> Gaspard Labelle

Lue M<sup>r</sup> John Paille soit engager pour faire les travaux dans les rues du  
Village de Labelle sa va les gens de les feront joint et qui lui soit alloué  
cinq piastres par jour et d'engager les hommes nécessaires au prix de deux  
piastres et demie par jour

adoptée

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Gaspard Labelle  
Secondé par M<sup>r</sup> Francis Pantel

Que à l'avenir le Salarie de M<sup>r</sup> Los Dubé comme gardien de l'aqueduc  
sera de huit à cinq centimètres d'heure

adoptée

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Gaspard Labelle  
Secondé par M<sup>r</sup> John Paille

Que le Secrétaire soit chargé de faire la vente des tuyaux de l'aqueduc  
qui ne sont plus bon comme soit moyen de 2 pouces à 6cts le pied  
et de 3 pouces à 10 cents le pied

adoptée

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Gaspard Labelle  
Secondé par M<sup>r</sup> Francis Pantel

Que la séance soit levée

D. D. editolotte  
sec. Jussoin

M. Forget

adoptée  
Marie

### Municipalité du Village de Labelle

À une session spéciale du conseil municipal du Village de Labelle régulièrement  
convoyé après avis donné à tout les Conseillers tenue à la salle ordinaire des services  
provinciaux de Québec le 30 juillet 1928 à 7½ heures et demie du soir conformément aux dispositions du  
District municipal de la Province de Québec à laquelle session ayant présents M<sup>r</sup>  
P. C. Forget Marie et M<sup>r</sup> M. le maire Arthur Alain John Paille  
Hippolyte Meader Hippolyte Muchabé Gaspard Labelle formant quorum sous  
la présidence de M<sup>r</sup> P. C. Forget Marie M<sup>r</sup> Francis Pantel était absent  
quoi qu'il en soit sur son avis de convocation

Est ordonné et statué et ce conseil statue et ordonne par resolution comme suit  
 Proposé par l'h<sup>r</sup> le Conseiller John Paille  
 Secondé par l'h<sup>r</sup> Wilfrid Machabée  
 Que la Revision du Rôle d'évaluation tel que lui au conseil soit accepté

adopté

Proposé par l'h<sup>r</sup> le Conseiller Arthur Marie  
 Secondé par l'h<sup>r</sup> Gaspar Labelle

Que la séance soit levée

Approbation  
See Yerouau

P. E. Forget adopté  
Marie

### Municipalité du Village de Labelle

A une session officielle du conseil municipal du Village de Labelle régulièrement convoquée après  
 le Canada donne à tout les Conseillers tenue à la salle ordinaire des séances le 1<sup>er</sup> Août 1928 à 8 heures du  
 Province de Québec soit conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec à laquelle  
 M. de Montcalm session sont présents l'h<sup>r</sup> P. E. Forget Maire et M<sup>r</sup> M<sup>r</sup> les Conseillers Arthur Marie, John Paille,  
 Francis Ruel et Rappatlie Maher Wilfrid Machabée Gaspar Labelle formant quorum  
 sous la présidence de l'h<sup>r</sup> P. E. Forget Maire

Hautement et statué et ce conseil statue et ordonne par resolution comme suit

Proposé par l'h<sup>r</sup> le Conseiller Rappatlie Maher  
 Secondé par l'h<sup>r</sup> Wilfrid Machabée

Que tout les membres du territoire soient diligents pour se rendre au poste domino à 10  
 heures pour faire l'inspection des réparations qu'il aura à faire et que l'h<sup>r</sup> Mr Dubé  
 soit nommé surveillant pour arrêter les charges trop lourde

adopté

Proposé par l'h<sup>r</sup> le Conseiller John Paille  
 Secondé par l'h<sup>r</sup> Rappatlie Maher

Que la séance soit levée

Approbation  
See Yerouau

P. E. Forget adopté  
Marie

### Municipalité du Village de Labelle

A une session générale du Conseil Mu-  
 canada nicipal du Village de Labelle tenue à  
 Province de la salle ordinaire des séances, le 6  
 Québec l'an 1928 à 7 1/2 heure du soir, conforme  
 strictement aux dispositions du Code Municipal  
 Montcalm de la Province de Québec à laquelle session  
 sont présentes : M. P. E. Forget, maire

et M. M. les Conseillers, Arthur  
Glarie, John Vallée, Nephtalié Maher  
Gaspard Labelle, Francis Mantel  
formant quorum sous la prési-  
dence de M. P. E. Forget, Maire.  
Il est ordonné et statué et ce conseil  
ordonne et statue par résolution  
comme suit.

Proposé par M. le Conseiller Arthur Glarie  
Secondé par M. Nephtalié Maher.  
Que les minutes du 3, du 4, du 9  
du 14, du 21, du 25 et du 30 juillet et  
1 du mois d'août dernier, telle que  
lues et approuvées, soient acceptées et signées.

*Adoptée*

Proposé par M. le Conseiller John  
Vallée, secondé par M. Nephtalié Maher  
que Mlle. Lania Monette soit nommée  
Secrétaire temporaire.

*Adoptée*

Proposé par M. le Conseiller Arthur Glarie  
secondé par M. Gaspard Labelle que  
le règlement portant le No 59, éla-  
tivement aux licences de taxi  
article 42, soit amendé à 5.<sup>00</sup> au  
lieu de 25.<sup>00</sup>

*Adoptée*

Proposé par M. le Conseiller Arthur  
Glarie secondé par M. John Vallée  
que M. Nephtalié Maher soit au-  
torisé à passer le "Leader", du  
front à la station.

*Adoptée*

avis de motion donné par M. le  
Conseiller John Vallée, qu'il sera  
fait un amendement, au règle-  
ment d'agencement portant le No

*Adoptée*

Proposé par M. le Conseiller John Vallée  
 secondé par M. Gaspar Labelle, que  
 M. le Suptendant J. B. Cédillette donne  
 avis de la vente des travaux du  
 pressi verbal concernant le cours  
 d'eau, de la rue de l'Eglise, qui  
 descend la côte est, y compris les  
 propriétés qui y sont attachées, et  
 de le soumettre ensuite à l'appro-  
 bation du Conseil.

*Adopté*

Proposé par M. le Conseiller Arthur  
 Glorie que la demande, relative-  
 ment aux canaux d'égoûts, faite  
 par M. Alphonse Labelle soit prise  
 en considération par le Conseil  
 et que les intéressés produisent  
 une requête à cet effet.  
 Secondé par M. John Vallée.

*Adopté*

Proposé par M. le Conseiller Arthur  
 Glorie secondé par M. Gaspar Labelle  
 que M. John Vallée soit autorisé  
 de poser de la "Pruche" de 5 ps ou  
 à peu près pour finir les tra-  
 vaux du pont.

*Adopté*

Proposé par M. le Conseiller Gaspar  
 Labelle secondé par M. John Vallée  
 que le compte de M. J. Dubé au  
 montant de \$33.<sup>45</sup> et celui de M.  
 Dorethe Belisle au montant de  
 \$1.<sup>25</sup> soient acceptés et payés.

*Adopté*

Proposé par M. le Conseiller Gaspar Labelle,  
 secondé par M. John Vallée, que la  
 séance soit levée.

Obengais  
 au pouvoir

M. Syet Macie  
*Adopté*

Municipalité du Village de Labelle

Canada      Une session spéciale du Conseil  
Province du Village de Labelle, régulièrement  
établie et convoquée après avis donné à tous  
District les Conseillers, tenue à la salle  
de l'Institut ordinaire des séances le 13 aout  
1928 à 7 $\frac{1}{2}$  hrs. du soir, conformément  
aux dispositions du Code Municipal  
de la Province de Québec, à laquelle  
séance sont présents M. O. E. Forget  
Maire et M. M. Les Conseillers  
Wilfrid Machabé, Arthur Alarie  
Gaspard Labelle, John Vallée, Mephtale  
Maher formant quorum (M. Jean-  
ne Mantel absent quoique ayant tenu  
un avis envoyé recommandé).  
sous la présidence de M. le Maire.  
Il est ordonné et statué et ce  
conseil statue et ordonne par  
résolution comme suit.

Proposé par M. le Conseiller Arthur  
Alarie, secondé par M. John Vallée  
que M. J. B. Cédillette soit nommé  
représentant du Conseil du Village  
de Labelle, à la Cour de Magistrat  
à Mont-Laurier le 21 aout Prochaine  
J. Saindon, et que si par raisons  
suffisantes M. Cédillette ne peut  
représenter ce Conseil, M. Wilfrid  
Machabé prendra place comme  
représentant avec son automobile  
à raison de \*15.<sup>00</sup> et les membres  
du Conseil pourront accompagner  
M. Machabé sans frais additionnel.

Adopté

Proposé par M. le Conseiller  
Gaspard Labelle, secondé par

M<sup>r</sup> Arthur Glarie que la séance  
soit levée.

*de Bourgeois  
de Louron*

*M<sup>r</sup> Godfotie  
P<sup>r</sup> Forget Maire*

Municipalité du Village de Labelle  
Canada Une session spéciale du Conseil  
Commun du Village de Labelle régulièrement com-  
muniqué, après avis donné à tous  
d'abord les Conseillers, ainsi qu'à M<sup>r</sup>. le  
Maire, tenus à la salle ordinaire  
des séances le 18 août (étant)  
1928 à 8 hrs. du soir, conformément  
aux dispositions du Code Municipa-  
pal de la Province de Québec à  
laquelle sont présents M<sup>r</sup>. M.  
les Conseillers John Vallis, Meph-  
talié Maher, Francis Mantel  
Wilfrid MacEacher, Gaspard Labelle  
Après une demi-heure d'entente  
et à défaut de l'absence de M<sup>r</sup>.  
le Maire Paul Emile Forget et  
de M<sup>r</sup> Arthur Glarie pro-Maire.  
Proposé par le Conseiller John Vallis  
secondé par M<sup>r</sup> Mephthalié Maher  
que cette séance soit adjournée à  
jeudi le 23 août à 7<sup>e</sup> hrs. du soir  
Adopté.

*de Bourgeois  
de Louron*

*M<sup>r</sup> Godfotie  
P<sup>r</sup> Forget Maire*

Municipalité du Village de Labelle  
Canada Une session spéciale du Conseil  
Commun du Village de Labelle régulièrement  
communiqué, après avis donné à  
tous les Conseillers, tenue à la  
salle ordinaire des séances le 20 août  
1928 à 8 hrs. du soir, conformément

aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec, à laquelle est présent M. le Maire Paul Emile Forget, seulement à défaut de quorum la séance est levée.

Bourgeois  
de L'Isle

M. J. Adopté  
P. Forget Maire

Municipalité du Village de Labelle  
Canada  
Province de Québec  
Maire Paul Emile Forget  
de Marcalus

A une session spécial des conseillers du Village de Labelle régulièrement convoquée à la salle ordinaire des séances le Jundi 23 Août à 1<sup>½</sup> du soir conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec à laquelle session sont présents M. les conseiller Jhan Vallée Wilfrid Macarie Gaspar Labelle Nephthali Maher en l'absence de M. Le Maire P. E. Forget et de M. Arthur Alarie Pro. Maire Il est proposé par M. Le conseiller Jhan Vallée secondé par M. Gaspar Labelle que M. Le conseiller Wilfrid Macarie soit nommé président de la réunion

Adopté

Il est proposé par M. <sup>le conseiller</sup> Gaspar Labelle secondé par Nephthali Maher que le processus verbal de la côte de L'Eglise soit accepté et que M. Jhan Vallée soit nommé inspecteur pour surveiller et accepter les travaux

Adopté

Il est proposé par Nephthali Maher secondé par Gaspar Labelle que M. P. E. Forget Maire M. Jhan Vallée et

M. Alfred Bellile soit avisé de se rendre chez M. J.B. Cioliste son secrétaire pour visiter les lieux

adopte

Il est proposé par Nephelie Maher  
secondé par Gaspar Labille  
que Alain Baurevoit soit engagé  
comme secrétaire trésorier au prix  
de \$300.00 par année avec une com-  
mission de 2% pour la collection  
de l'ion

adopte

Il est proposé par Gaspar Labille.  
secondé par Nephelie Maher  
que la séance soit levée  
adopte

Canouen  
Province de Québec  
Baurevoit et Léonard Wilfrid Macobie  
Municipalité du Village de Labille  
A une session générale du conseil  
municipal du village de Labille tenue à la salle  
Montcalm ordinaire des séances le 4 Sept 1928 @  
7½ hurs du soir conformément aux dispositions  
du code municipale de la province de  
Québec à la session sont présents M. F. E. Foy,  
maire et M. le conseiller Jean Vallée  
Wilfrid Macobie Athurie. André. Mgr. Maher  
Il est ordonné et statué au conseil statué  
ordonne la résolution ~~comme suit~~  
Il est proposé par M. le conseiller Wilfrid Macobie  
secondé par Jean Vallée  
que la minute de la dernière séance soit adopté  
et signé  
adopte

Il est proposé par M. le conseiller Wilfrid Macobie  
secondé par M. Jean Vallée  
que la démission de M. le conseiller François  
Montel soit accepté  
adopte

Il est proposé par M. le Conseiller Wilfrid Macobe  
 seconde par M. Jhon Valley  
 que des amputations soit fait à M. J. B.  
 Credilatt assuré au secours pour le malheur  
 qui le ~~faire~~ frappe et que cela soit  
 envoier à la presse  
 adopté

Il est proposé par M. le Conseiller Kophtoli Moher  
 seconde par M. Wilfrid Macobe  
 avec autorisation de Jerome Voliquette  
 Marquiller en charge  
 que M. Jhon Valley doit continuer les travaux  
 de tracé à l'Eglise  
 adopté

Il est proposé par M. le Conseiller Arthur Alouie  
 se  
 que la lettre de M. J. A. Graton soit prise  
 en considération

Il est proposé par M. le Conseiller Jhon Valley  
 seconde par M. Kophtoli Moher  
 que les contes de M. Jas Porrode au  
 montain de \$26.50 M. Lancia Monette \$30.00  
 Wilfrid Chompoque \$25.00 Jas Huber \$15.00  
 Kophtoli Moher \$9.50 soit accepté et Payer  
 adopté

Propose par M. le Conseiller Wilfrid Macobe  
 seconde par M. Kophtoli Moher  
 que les contes ci-dessous soit accepté et Payer  
 M. Moise Menard payable par la corporation \$5  $\frac{8}{12}$   
 " " " " " Mac Van Jas Cote 1  $\frac{35}{42}$   
 adopté

Propose par M. le Conseiller Kophtoli Moher  
 seconde par M. Wilfrid Macobe  
 que le conte de M. Lancia Monette  
 soit accepté et Payer 47  $\frac{25}{42}$   
 adopté

Proposer par M. le conseiller Arthur Aloui  
 seconde par M. Wilfrid Macobee  
 que les <sup>autres</sup> de M. Jhon Valley telle que presenter  
 au montant de \$87.50 soit accepter et voter  
 adopte

Proposer par M. le conseiller Jhon Valley  
 seconde par M. Nophtalie Moher  
 que la propriete de M. le curé Charles  
 Procy soit changer au role d'evolution  
 a M. Arthur Aloui  
 adopte

Proposer par M. le conseiller Jhon Valley  
 seconde par M. Arthur Aloui  
 que si il n'a pas d'intente entre  
 M. P.E. Forget moins M. Jhon Valley et M. J.B. Cudelot  
 ancien secreter que M. Lampre soit  
 engoyee pour faire l'adision a \$75.<sup>00</sup>  
 de son audience jusqu'a la date que  
 l'ancien secreter a been les levres  
 adopte

Proposer par M. le conseiller Wilfrid Macobee  
 seconde par M. Nophtalie Moher  
 que le present verbal fait par M. J.B. Cudelot  
 surintendant spiritual pour le curé d'ieu  
 en face de L'Eglise execute par M.  
 Jos Paroche et accepter par M. Jhon  
 Valley otenu par le conseil pour  
 cette fin soit accepter et voter par  
 les intresser le montant est de 185.<sup>72</sup>

X M. Jos Paroche executeur \$170.<sup>00</sup>  
 M. J.B. Cudelot surr. spc. 15.<sup>00</sup>  
 adopte

Proposer par M. le conseiller Wilfrid Macobee  
 seconde par M. Nophtalie Moher  
 que la seance soit leve  
 adopte

A Banqueais  
 se Tresorier

M. E. Fiset  
 Maire

Résolution du Village de L'Isle  
Canada

A une session spécial du conseil du Village  
de L'Isle régulièrement convoqué après avis donné  
d'avis d'absence à tout les conseiller tenu à la salle ordinaire  
d'absence. des séance le 10 sept 1928 @ 7 $\frac{1}{2}$  du Soir con-  
formément aux dispositions du code municipal de la  
Province de Québec à laquelle session sont présents  
M. P.E. Forget maire et M. les conseillers Jhon Valley  
Arthur Alouie Wilfrid Macobie Nophtola Mohr formant  
comme tenu la présidence de M. le maire  
Il est ordonné et statué et ce conseil statué  
et ordonné par résolution comme suit

Proposé par M. le conseiller Wilfrid Macobie  
secondé par M. Jhon Valley  
que M. J.B. Morin soit nommer conseiller en  
remplacement de M. Franchement dont la démission  
a été accepter à la séance du 4 sept 1928  
adopte

Proposé par M. le conseiller Arthur Alouie  
secondé par M. Wilfrid Macobie  
que la séance soit levée

adopte

Oùoréau:  
Le trésorier

P. E. Forget  
Maire

Canada  
Province de Québec  
L'Isle régulièrement convoqué après avis donné  
d'absence à tout les conseiller tenu à la salle ordinaire  
des séance le 17 sept. 1928 @ 7 $\frac{1}{2}$  heures du Soir  
conformément aux dispositions du code municipal  
de la Province de Québec à laquelle session  
sans présents M. P.E. Forget maire et M.  
les conseiller Arthur Alouie Gaspar L'Isle  
Wilfrid Macobie formant comme tenu la  
présidence de M. le maire  
Il est ordonné et statué et ce conseil statué  
et ordonné par résolution comme suit

Proposé par M. le conseiller Arthur Aloui  
 secondé par M. Gaspar Labille  
 que M. P.E. Forget moins et le secrétaire trés. soit  
 autorisé d'imprunter \$400<sup>00</sup> pour et au nom  
 de la corporation pour régler les dettes et  
 emprunts de la Banque Provincial du Canada  
 avec le 12/11/28 pour la corporation a en caisse  
 que M. J.B. Cédatte se charge de remettre sur  
 demande  
 adopté

Proposé par M. le conseiller Arthur Aloui  
 secondé par M. Gaspar Labille  
 que M. P.E. Forget moins soit sollicité d'envier  
 au ministre des affaires municipales pour assurer  
 un tel négociateur immédiatement  
 adopté

Proposé par M. le conseiller Gaspar Labille  
 secondé par M. Arthur Aloui  
 que la séance soit adjournée à lundi le  
 24 Sept 1828 à 7 heures du soir et prisoiris soit  
 donné aux conseillers adjoint  
 adopté

M. E. Forget  
 Maire

La Banque  
 de Trésorer

Municipalité du Village de Labille  
 Canada A une session spéciale du conseil du Village  
 Province de Labille régulièrement convoquée après avis  
 de faire donner à tout les conseillers tenus à la table  
 d'ordre de ordonner des séances le 23 Sept 1828 à 7½ hours  
 monsieur du Soir conformément aux dispositions du  
 code Municipal de la Province de Québec  
 à laquelle session sans presents M. P. E. Forget  
 moins et M. les conseillers Jean Vallee  
 Gaspar Labille & O. Etat absent M. Wilfrid  
 Monoyer Arthur Aloui Joseph Maire qui en ayant  
 été régulièrement convoqué et à défaut de  
 quorum la séance est levée

M. E. Forget  
 Maire

La Banque  
 de Trésorer

Procès-verbal du Village de Labelle

À une session générale du conseil municipal du  
village de Labelle tenu à la salle ordinaire des  
élections le 1<sup>er</sup> octobre 1928 à 7 h 30 du matin  
conformément aux dispositions du code municipal de  
la Province de Québec à laquelle session sont présents  
M. P. Forget maire et les conseillers Jhon Vallée Arthur  
Alouie Gaspard Labelle formant quorum sous la présidence  
de M. le maire il est ordonné et voté et ce conseil  
voté et ordonné par résolution comme suit  
Proposé par M. le conseiller Jhon Vallée  
secondé par M. Gaspard Labelle  
que les minutes du 4-10-17-23 sept 1928 soient que les  
soit acceptées et signées  
adopté

Proposé par M. le conseiller Jhon Vallée  
secondé par M. Gaspard Labelle  
que le conseil ratifie les emprunts qui ont été faits  
par M. le maire et le secrétaire trésorier pour payer  
les débentures et coupons au montants de 747<sup>25</sup>  
répartis comme suit

M. Ernest Alouie	\$200.00
" Jérôme Valiquette	100.00
M. J. B. Cédillette	100.00
Mme Simonine Forget	137.50
agents de la corporation formé par l'assurance sec. troy	<u>204.75</u>
	747.25

adopté

Proposé par M. le conseiller Arthur Alouie  
secondé par M. Jhon Vallée  
que le M. le maire et le secrétaire trésorier soit  
 autorisé de renouveler les titres que son due  
 adopté

Proposé par M. le conseiller Arthur Alouie  
secondé par M.  
que l'engagement du secrétaire trésorier fait le  
23 oct 1928 soit notifié

Propose par M le conseiller Jhan Vallee  
 seconde par M. Gaspard Lapelle  
 que la séance du 23 Oct 1928 soit rotifier et  
 signer par M le Maire et le secrétaire Trudonier  
 adopté

Avis de motion est donné par M le conseiller Arthur Alarie  
 que la prochaine séance du conseil,  
 qu'il sera fait un règlement pour taxe de  
 commerce et taxe d'affer  
 adopté

Avis de motion est donné par M le conseiller Wilfrid Macabé  
 q'a la prochaine séance <sup>du</sup> conseil q'il sera  
 proposé un règlement <sup>fixant le taux de la taxe de</sup>  
~~3 francs~~ <sup>3 francs</sup> municipal pour l'année 1928 à 3cts dans lequel  
 adopté

Propose par M le conseiller Arthur Alarie  
 seconde par M. Wilfrid Macabé

que M Longfue soit engagé pour faire l'audition  
 des témoins de la corporation au prix de \$50.00  
 de son audition jusqu'a 30 Juillet 1928 - et pour la  
 suite q'il soit engagé pour faire l'audition des  
 témoins à \$50.00 par années à partir du 1 Janvier 1929  
 adopté

Propose par M le conseiller Gaspard Lapelle  
 seconde par M. Wilfrid Macabé  
 que la démission de M. J P. Moirier soit accepté  
 adopté

Propose par M le conseiller Wilfrid Macabé  
 seconde par M. Jhan Vallee  
 que le sec. Trudonier soit autorisé d'envoyer à L'Université de Montréal pour avoir un auditeur qui  
 devrait s'installer à L'Isle pour protéger sa profession  
 adopté

Propose par M le conseiller Wilfrid Macabé  
 seconde par M. Jhan Vallee  
 que la séance soit ajournée à Lundi le 8 octobre  
 1928

adopté

C. Bourque  
 se. Trudonier

P. J.  
 Forget-Maire

Municipalité du Village de L'Isle

Canada Province à une session spécial du conseil Municipal du Village de L'Isle  
de Quebec tenue régulièrement convoquée pour nommer un conseiller après avis  
de Monseigneur donner à tout les conseiller tenue à la salle ordinaire des  
séance lundi le 13 oct 1828 à 7 du soir conformément au  
déposition du code Municipal de la Province de Quebec à laquelle  
session sont présents M. P. E. Forget maire et M. les conseiller  
Jhon Vallée Arthur Aloui Wilfrid Macabée formant coroune  
sous la présidence de M. le maire il est ordonné statut  
et ce conseill statut ordonne par résolution comme suit  
proposé par M. le conseiller Jhon Vallée  
secondé par M. Wilfrid Macabée  
que M. Armand Lecompte soit nommé conseiller en  
remplacement de M. J. B. Nomier qui a refusé la charge  
adopté

Proposé par M. le conseiller Jhon Vallée  
secondé par M. Wilfrid Macabée  
que la séance soit levé  
adopté

W. Bourgeois  
Sec. Trésorier

P. E. Forget  
Maire

Canada Province Municipalité du Village de L'Isle

de Quebec tenue à une session générale du conseil Municipal du Village de L'Isle  
de Monseigneur comme suite à l'ajournement de la séance du 13 oct l'an à  
la salle ordinaire des séance lundi le 15 Oct 1828 à  
7 heures du soir conformément au déposition du code Municipal  
de la province de Quebec à laquelle session son Présents  
M. P. E. Forget maire et M. les conseiller Arthur Aloui  
Jhon Vallée Wilfrid Macabée Lospou L'Isle formant coroune  
sous la présidence de M. le maire il est ordonné statut  
et ce conseill statut ordonne par résolution comme suit  
proposé par M. le conseiller A. Aloui  
secondé par M. Jhon Vallée  
que le nom de M. J. B. Nomier soit mis à la place  
de M. A. L'Isle sur le no 11 et le nom de Armand  
LeCompte à la place de Waller Souval sur le no  
et le nom de Alphonse L'Isle à la place de Richard  
Jozal sur le no 16-17 et le nom de Wilfrid Macabée

à la place de Alphonse Labille sur le no 92 et le nom de Alphonse Labille à la place de Wilfrid Morotie sur le no  
adopte

Propose par M le conseiller Jhon Voller  
secondé par M. Wilfrid Morotie  
que M. J. A. Leon soit engagé suivant les conditions  
qu'il a donné sa lettre du 3 oct 1928

adopte

Propose par M<sup>me</sup> Arthur Alone

secondé par M Jhon Voller

que la démission de M. Camille Bourgoin comme secrétaire  
trésorier soit accepté et qu'il soit payé  
adopte

Propose par M le conseiller Jhon Voller

secondé par M. Arthur Alone

que M. J.B. Adilat soit engagé comme secrétaire  
trésorier aux frais de \$300.00 par an

adopte

Propose par M le conseiller Arthur Alone

secondé par M. Gaspard Labille

que M. P.E. Lagat Moret et le secrétaire trésorier soient  
autorisés d'imprunter pour payer le compte du conseil  
de conseil et les associés au profit de JBS Sound  
au montant de \$624.14

adopte

Propose par M le conseiller Wilfrid Morotie

secondé par M. Jhon Voller

que M. P.E. Lagat Moret soit autorisé de télégraphier à  
la commission des services publics que le Gouvernement  
que nous avons accordé à M. J. A. Leon une  
avance avait été fait avec lui qu'il nous fournirait  
la somme le 1 Oct 1928 et qu'il devrait actualiser une  
trousse dans la place et n'ayant pas rempli  
ses obligations le conseil demande que la commission  
suspende la demande si ce qu'il est consulté le  
peuple

adopte

proposé par M. le conseiller Arthur Aloué  
 seconde par M. Wilfrid Macobee  
 que M. Jhon Vollee soit autorisé de faire ordre  
 dans la boutique et venir à repaire le vendredi  
 et s'il soit à la charge de l'accodugue et qu'il  
 est autorisé de vendre le tuyau en cuill. aux prix  
 convenus payable cash  
 adopté

proposé par M. le conseiller Jhon Vollee  
 seconde par M. Wilfrid Macobee  
 que la séance soit levée

adopté

*C. Bourque  
sec. Secrétaire*

*P. Forget  
Maire*

### Municipalité du Village de Labelle

Canada Je soussigné P. Forget ayant été nommé Secrétaire à la  
 Province de Québec sur les Saintes Évangiles que je déclaraï bien et fidèlement  
 D'abord au Maire les devoirs de ma charge et ceux avec meilleure de mon jugement  
 et ma capacité

Ainsi que Dieu me soutient aide

*P. Forget*

Assentement devant moi à Labelle

Ce 20 Août 1928

*P. Forget  
Maire*

### Municipalité du Village de Labelle

À une session officielle du Conseil Municipal du Village de Labelle régulièrement  
 convoquée après avis donné à tout les Conseillers tenue à la salle ordinaire des séances le  
 Canada 25 Octobre 1928 à 7h heures et demie du soir conformément aux dispositions du Code  
 Provincial Municipal de la Province de Québec à laquelle session sont présents M<sup>r</sup> P. C. Forget  
 Maire et M<sup>r</sup> M<sup>r</sup> les Conseillers John Vollee Wilfrid Macobee Gaspard Labelle  
 formant quorum sous la présidence de M<sup>r</sup> P. C. Forget Maire

Il est ordonné et statué et ce Conseil statut et ordonne par resolution comme suit

Proposé par M<sup>r</sup> le conseiller Wilfrid Macobee

Secondé par M<sup>r</sup> John Vollee

Que le Secrétaire soit chargé d'envoyer à M<sup>r</sup> Charles de Boisvert Département de  
 l'ingénierie en chef à la Commission des services publics Palais de Justice  
 Québec. Que la Corporation du Village de Labelle s'obligue à la exécution de

de M<sup>r</sup> J.A. Fourcier pour fournir la lumière et la force motrice pour les raisons suivantes

- 1<sup>er</sup> Que le réquerant s'est engagé de prendre le pouvoir dans Labelle  
 2<sup>me</sup> Que le réquerant n'a fait aucun travail depuis cette date le Conseil a penché que le projet de M<sup>r</sup> J.A. Fourcier était abandonné et le Conseil a également reçue une nouvelle de M<sup>r</sup> J.A. Fourcier; et que depuis ce jour Avril nous sommes en contact avec le batineau Power Co qui se trouve de l'autre côté du Labelle à 20 milles d'ici et que la dite compagnie est obligé de passer à Labelle pour rejoindre sa ligne déjà en opération à L'Ammanation en conséquence nous proposons qu'il serait de l'intérêt de la Corporation de faire des arrangements plus avantageux avec le batineau Power et nous demandons un délai de 3 mois pour donner notre approbation

*adoptée*

M<sup>r</sup> Machabé 18 lots longue a 200 a 6%

1-08

Gendre Frère cause

1-50

M<sup>r</sup> G. Forget 20 lots longue 3 pds a 10%

2-00

Honoré Séguin 200 pds a 6%

12-00

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Wilfrid Machabé

Secrétaire par M<sup>r</sup> Gaspard Labelle

Que M<sup>r</sup> Louis Patquette soit engagé de voir aux bornes fontaines et tout autres travaux de l'agrandissement après autorisation de M<sup>r</sup> John Pelle au prix de 25 cents de l'heure

*adoptée*

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller John Pelle

Secrétaire par M<sup>r</sup> Wilfrid Machabé

Que la séance soit levée

J. Belzile Pelle

Secrétaire

G. Forget

*adoptée*

Marie -

### Municipalité du Village de Labelle

À une session générale du Conseil municipal du Village de Labelle tenue à la suite ordinaire

l'an dernier le 5 Novembre 1928 à 8 heures du soir conformément aux dispositions du Code Provincial du Québec Municipal de la Province du Québec à laquelle session sont présents M<sup>r</sup> P.E. Forget maire et M<sup>m</sup> les Conseillers Arthur Marie John Pelle Wilfrid Machabé suspendus Labelle formant quorum sous la présidence de M<sup>r</sup> P.E. Forget maire

Il est décidé et statué et ce conseil statue et résorne par résolution comme suit

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Wilfrid Machabé

Secrétaire par M<sup>r</sup> Gaspard Labelle

Que les minutes du 15 et 25 Octobre derniers soient acceptées et signées

*adoptée*

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Arthur Olarie  
 Secondé par M<sup>r</sup> Gaspar Labeille  
 Que la demande faite par le représentant de la Gatineau Light Power soit prise en considération

adopter

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Arthur Olarie  
 Secondé par M<sup>r</sup> Gaspar Labeille

Que le conseil consent à l'ouverture du matié des tuyaux d'air qui se trouvent dans la Rivière du Delphos Parc à la condition qu'il remplisse le canal dans les côtes où il sortira les tuyaux

adopter

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Arthur Olarie

+ Secondé par M<sup>r</sup> Wilfrid Machabée

~~Salineraux~~ Que le Secrétaire soit chargé d'écrir un service d'utilité publique que le Génie Light Conseil n'a point d'objection à la demande ~~qu'il~~ <sup>de</sup> le conseil demande une suspension de soixante jours pour accorder la requête afin de régler certains détails au sujet

adopter

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller John Pellec

Secondé par M<sup>r</sup> Gaspar Labeille

Que le conseil consent à l'emprunt de Lucien Olarie au montant de 8650 \$  
 Ajouter ~~pour faire faire~~ au Cassier de l'est et faire à D'Amable

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Wilfrid Machabée

Secondé par M<sup>r</sup> Arthur Olarie.

Que le conseil consent de payer le coût de la traversée dans la Rue en face de l'Eglise et que M<sup>r</sup> Los Paridis et John Pellec soient nommés pour en faire l'estimation

adopter

Avis motion est donné par le conseiller Arthur Olarie qui à la prochaine séance générale du conseil il proposera un Règlement fixant la taxe de la taxe municipal à trois piastres ouang cent piastres

Avis motion est donné par le conseiller Wilfrid Machabée qui à la prochaine séance générale du conseil il proposera un Règlement fixant une taxe sur toute ligne de Commerce et toute taxe d'uffice

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Wilfrid Machabée

Secondé par M<sup>r</sup> John Pellec

Que la séance soit adjourné à vendredi le 13 octobre

adopter

Municipalité du Village de L'obelle

À une session générale du Conseil Municipal du Village de L'obelle comme suite à l'assemblée du 5 Courant tenue à la salle ordinaire des séances le 13 Novembre 1928 à 7 heures du soir conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec à laquelle session sont présents M<sup>r</sup> E. Forget Wiffid Machabée après une heure d'attente le défaut de quorum ayant été constaté Il est proposé par M<sup>r</sup> E. Forget  
 Seconde par M<sup>r</sup> Wiffid Machabée

Que la séance soit adjournée à lundi le 19 Courant

Adjoint M<sup>r</sup>  
Secrétaire

E. Forget <sup>adopté</sup>  
Maire

Le 19/11/28

Municipalité du Village de L'obelle

Province du Québec à une session générale du Conseil Municipal du Village de L'obelle comme suite à l'assemblée du 13 Courant tenue à la salle ordinaire des séances le 19 Novembre 1928 à 7 heures du soir conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec à laquelle session sont présents M<sup>r</sup> E. Forget Maire et M<sup>r</sup> Arthur Alarie Gaspard Labelle John Peller Wiffid Machabée formant quorum sous la présidence de M<sup>r</sup> E. Forget Maire Il est donné l'état et le constaté et adopté par résolution comme suit

avis motion est donné par le Conseiller Arthur Alarie qui à la prochaine séance du Conseil il sera proposé un Règlement pour la bûcherie École hiverne

Tel que le Secrétaire soit chargé de donner avis à l'assemblée prochain qui il y aura assemblée des électeurs de la Municipalité immédiatement après les vêpres pour élire le Règlement et que M<sup>r</sup> le maire soit invité à être présent

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Wiffid Machabée

adopte

Seconde par M<sup>r</sup> Arthur Alarie

Que le Conseil accepte de payer la somme de quarante cinq piastres pour le coût du procès verbal de la Rue en face de l'Eglise

adopte

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Arthur Alarie

Seconde par M<sup>r</sup> Gaspard Labelle

Que M<sup>r</sup> le Maire et le Secrétaire bûcherie en leurs qualités respectives soient et soient par les presents autorisés de signer un billet au porteur au montant de cent cinquante piastres pour rembourser un billet du même montant dédié à M<sup>r</sup> Alarie le camping

adopte

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller John Peller

Seconde par M<sup>r</sup> Arthur Alarie

D'instruire le nom de Rodrigue Repis sur le Rôle d'Évaluation et d'échanger le nom  
de Dommasse Labelle et d'instruire le nom de Roi Paquin et d'échanger le  
nom de Thomas Leguine et d'échanger le nom d'André Dauphin et entre Louis Lanthier  
adopter

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Wolfred Machabée

Secondé par M<sup>r</sup> Gaspar Labelle

Que le Secrétaire soit chargé d'envoyer à M<sup>r</sup> l'avocat Durambour ou en son替  
rendre des affaires avec M<sup>r</sup> Paul St Jacques ancien Secrétaire

adopter

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Arthur Olarie

Secondé par M<sup>r</sup> Gaspar Labelle

Que la démission de M<sup>r</sup> Armand Lecompte Conseiller Municipal du  
Village de Labelle soit acceptée

adopter

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Wolfred Machabée

Secondé par M<sup>r</sup> Arthur Olarie

Que les comptes ci-dessous soient acceptés et payés

Les Québec	équivalente 10 hours	2-50
Henri Brassard Corp		17-50
Louis Palquette Corp		16-75
Augustin Gingras		1-50
Moïse Menard Corp		5-22
.. International		2-25
Pie Robertson		14-83

adopter

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Gaspar Labelle

Secondé par M<sup>r</sup> Wolfred Machabée

Que la séance soit levée

M<sup>r</sup> Wolfred Machabée  
Secrétaire

M<sup>r</sup> Joseph Marie adopter

### Municipalité du Village de Labelle

Canotada à une session spéciale du Conseil Municipal du Village de Labelle tenue à  
Province du Québec régulièrement convoquée à l'avis donné à tout les Conseillers tenue à  
District de Lévis dans la salle ordinaire des séances le 7 Decembre 1928 l'heure du soir conformément  
aux dispositions du Code Municipal de la Province du Québec à laquelle sessions  
sont présents M<sup>r</sup> Wolfred Machabée M<sup>r</sup> Joseph Marie M<sup>r</sup> Louis Piché  
M<sup>r</sup> André Lachapelle Gaspard Labelle formant quorum sous la présidence  
de M<sup>r</sup> Joseph Marie  
Et ordonné et décret au conseil public que se réunisse comme suit

Propriétaire du "Village de L'Isle" Incapable  
Secondé par M<sup>r</sup> Gaspard Labelle

Que M<sup>r</sup> Leoni Bertrand soit nommé Conseiller Municipal supplémentaire  
de M<sup>r</sup> Armand Krembs démissionnaire et d'inter le nom à tout conseil  
sur le Rôle d'Évaluation

adopter

Propriétaire M<sup>r</sup> Gaspard Labelle

Secondé par M<sup>r</sup> John Pellerin

Que la séance soit levée

M<sup>r</sup> Gaspard Labelle  
Secrétaire

RC 7  
6 - Budget Mairie  
adopter

### Municipalité du Village de Labelle

Canada A sa session générale du Conseil Municipal du Village de Labelle tenue à la salle  
ordinaria des séances le 3 Novembre 1928 à 7 hams du soir conformément aux  
règlements du Code Municipal de la Province de Québec à laquelle session sont présents  
tous les conseillers M<sup>r</sup> E. Forget mais et M<sup>r</sup> le Conseiller Arthur Alarie John Pellerin Wilfrid  
Marchalais Gaspard Labelle formant quorum sous la présidence de M<sup>r</sup> E. Forget maire  
L'autorité et statut du conseil statué et ordonné par résolution communautaire

Propriétaire M<sup>r</sup> le Conseiller John Pellerin

Secondé par M<sup>r</sup> Wilfrid Marchalais

Que les arrêtés du 5-13-19 Novembre soient acceptés et signés

adopter

Propriétaire M<sup>r</sup> le Conseiller Wilfrid Marchalais

Secondé par M<sup>r</sup> John Pellerin

Que le conseil accorde le permis de la salle publique pour une partie de poker qui aura  
lieu le 27 Novembre prochain

adopter

Propriétaire M<sup>r</sup> le Conseiller Arthur Alarie

Secondé par M<sup>r</sup> Gaspard Labelle

Que la demande faite par M<sup>r</sup> Louis Fulignat pour ouvrir un bureau dans la  
Corporation soit acceptée à la condition qu'il soit responsable des dommages

adopter

Propriétaire M<sup>r</sup> le Conseiller Arthur Alarie

Secondé par M<sup>r</sup> John Pellerin

Que sur l'initiative de M<sup>r</sup> Marchalais représentant de la Satinera Light Electric Co.  
soit pris l'avis de l'assesseur à Montréal que les messagers ayant écrit à l'égard pour  
l'assurance à Montréal savent M<sup>r</sup> E. Forget maire et M<sup>r</sup> le Conseiller  
Arthur Alarie John Pellerin Wilfrid Marchalais Gaspard Labelle

Pour prendre des informations auprès des services d'utilité publique  
relativement au contrat de la Satinera Light Electric fourni par le

par le <sup>que que le conseil qui</sup> d'ordre du Conseil exécutif ayant été accordé à M. L.A. Fournier le droit  
adopter

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Gaspar Labeille  
Secondé par M<sup>r</sup> John Pellerin

Que le Secrétaire donne avis aux bois et marquillers d'être présent à l'assemblée  
du Dimanche prochain immédiatement après les offices pour discuter le coût  
du procès verbal de la Rue de l'Eglise

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Wilfrid Machabée

Secondé par M<sup>r</sup> John Pellerin

Que le Règlement br<sup>61</sup> soit que l'avis au Conseil soit homologué  
et signé par M<sup>r</sup> le Maire et le Secrétaire Fournier

Ceux motions ont été données par le Conseiller Wilfrid Machabée que l'avis de  
motion relativement à la lumière électrique soit remise au 17 Courant

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Wilfrid Machabée

Secondé par M<sup>r</sup> Arthur Alarie

D'entériner les noms suivants Louis Lubinville sur le R<sup>e</sup> 1930  
Arthur Forget sur le R<sup>e</sup> 275 et d'autre George Forget sur le R<sup>e</sup>

Juste 188 D'autre 190-189 et d'autre le nom de Lancia Monette sur le R<sup>e</sup> 255  
en place de Jeanne Boivin et d'autre le nom de Athien Poliquet  
Comme brevataire d'entériner le nom de tout les brevataires sur le R<sup>e</sup>

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Wilfrid Machabée

Secondé par M<sup>r</sup> Gaspar Labeille

Que le Règlement des bénins sera pris en considération à la réunion du 17 Octobre  
prochain

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Gaspar Labeille

Secondé par M<sup>r</sup> Arthur Alarie

Que les cotisations éditions soient acceptées et payées

Wilfrid Machabée

24.80

Louis Poliquet au Corp

8.75

P. Forget auquel due

12.54

E. Lubinville

19.45

28.59 adopté

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Arthur Alarie

Secondé par M<sup>r</sup> John Pellerin

Que la nomination de M. Henri Bertrand comme Conseiller soit acceptée

adopté

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Arthur Alarie  
 Seconde par M<sup>r</sup> John Pellerin *[Signature]*  
 Que la séance soit adjournée au 17 courant *[Signature]*

adoptée

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Arthur Alarie  
 Seconde par M<sup>r</sup> Wilfrid Machabé

Que M<sup>r</sup> Arthur Forget soit nommé Juge-décret des Conseillers ainsi que  
 du Juge pour l'année 1929 et que le Secrétaire soit chargé d'envoyer les propriétés de M<sup>r</sup>  
 Charles Martin pour y être vendues pour taxes

adopté

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Arthur Alarie  
 Seconde par M<sup>r</sup> John Pellerin

Que la séance soit adjournée au 17 courant

J. Béchard M<sup>r</sup>  
*sec. trésorier*

M<sup>r</sup> Forget *[Signature]* adopté  
 M<sup>r</sup> Alarie

### Municipalité du Village de Labelle

Canada A une session spéciale du Conseil municipal du Village de Labelle régulièrement convoquée après  
 avis donné à tout les Conseillers tenue à la salle rédinaire des séances le 10 Décembre 1928 à 7 heures  
 du soir conformément aux dispositions du Code municipal de la Province du Québec à laquelle  
 session sont présents M<sup>r</sup> E. Forget M<sup>r</sup> et M<sup>r</sup> Gaspard Labelle, M<sup>r</sup> John Pellerin  
 M<sup>r</sup> Wilfrid Machabé formant quorum sous la présidence de M<sup>r</sup> E. Forget M<sup>r</sup> et  
*Histadrone* est statué et le conseil statué et ordonne par résolution comme suit

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Wilfrid Machabé  
 Seconde par M<sup>r</sup> John Pellerin

Que M<sup>r</sup> Josithée Belisle soit nommé Conseiller municipal pour le village de Labelle  
 en remplacement de M<sup>r</sup> Henri Béland démissionnaire

adopté

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Gaspard Labelle  
 Seconde par M<sup>r</sup> John Pellerin

Que la séance soit levée

J. Béchard M<sup>r</sup>  
*sec. trésorier*

M<sup>r</sup> Forget M<sup>r</sup> *[Signature]* adopté  
*[Signature]*

### Canada

### Municipalité du Village de Labelle

Province du Québec Le conseiller Josithée Belisle ayant été élu pour le poste de Conseiller municipal pour le  
*l'hist de la municipalité* Village de Labelle en remplacement de Henri Béland jure sur les évangiles  
 Croyant que je remplirai bien et fidèlement les devoirs qui me sont chargés en  
 aux meilleurs de mon jugement et de ma capacité

Demande que Dieu me soit en aide *[Signature]* Josithée Belisle  
 Docteur en droit en loi à Labelle

17 Décembre 1928 J. Béchard M<sup>r</sup>  
*sec. trésorier*

## Municipalité du Village de Labelle

A une session générale du Conseil municipal du Village de Labelle comme suit à  
 Le Canada L'assemblée tenue à la salle ordinaire des séances le 17 Décembre  
 Province de Québec 1928 à 7 heures du soir conformément aux dispositions du Code Municipal de la  
 District de Lavaltrie Province de Québec à laquelle session sont présents M<sup>r</sup> P. E. Forget Maire et M<sup>r</sup> W.  
 les Conseillers Arthur Alarie John Vallée Josithie Béchard Labelle  
 Wilfrid Machabé fendant quorum sous la présidence de M<sup>r</sup> P. E. Forget Maire  
 Histoire et statut du conseil statut et ordonne par résolution comme suit  
 Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Wilfrid Machabé  
 Secondé par M<sup>r</sup> Gaspard Labelle  
 Que l'avis motion donnée pour la lumière électrique soit renvoyée à la  
 séance de Janvier prochain

adopter

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller John Vallée  
 Secondé par M<sup>r</sup> Josithie Béchard

Que le Secrétaire donne avis à l'apôtre de l'Eglise le jour de l'an et le Dimanche  
 suivant que tout les contribuables soient priés de se rendre à la salle  
 pour donner leurs opinions sur la lumière électrique

adopter

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Arthur Alarie  
 Secondé par M<sup>r</sup> Wilfrid Machabé

Que le Secrétaire soit chargé d'envoyer copie de la résolution à M<sup>r</sup> Duranleau  
 que le Conseil le nomme avocat légal ceci comprend de préparer  
 et ériger les règlements et toute autre informations concernant notre  
 Conseil aux fins de l'entraînement par année

adopter

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Wilfrid Machabé  
 Secondé par M<sup>r</sup> John Vallée

Que l'avis motion donnée pour tout ligné de Commerce soit renvoyée à  
 Lundi prochain

adopter

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Arthur Alarie  
 Secondé par M<sup>r</sup> Gaspard Labelle

Que le compte jointé par M<sup>r</sup> P. E. Forget soit accepté et payé

28-59

adopter

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Wilfrid Machabé  
 Secondé par M<sup>r</sup> Arthur Alarie

Que le Secrétaire soit chargé d'insérer l'implacement de Thomas Leguineau au conseil de  
 Comté pour l'être rendu pour bases

adopter

Propose par M<sup>e</sup> le Conseiller Alfred Machabée  
Secondé par M<sup>e</sup> Dorothée Belisle  
Que la séance soit levée

M. Machabée  
Secrétaire

P.-E. Forget adopté  
Maire

Municipalité du Village de Labelle

À une réunion générale du Conseil municipal du Village de Labelle tenue à la salle  
Canada ordinaire les séances le 7 Janvier 1929 à 7 heures du soir conformément aux  
dispositions du Code municipal de la Province de Québec à l'quelle session, sont présents  
M<sup>e</sup> Alfred Machabée M<sup>e</sup> Dorothée Belisle M<sup>e</sup> Arthur Marie John Palle et M<sup>e</sup> Léonie  
Belisle Alfred Machabée Gaspard Labelle formant quorum sous la présidence de M<sup>e</sup>  
P.-E. Forget maire

La séance est alors déclarée adjournée par résolution comme suit  
Propose par M<sup>e</sup> le Conseiller Arthur Marie  
Secondé par M<sup>e</sup> John Palle  
Que les minutes du 3-10-17 Décembre soient acceptées et signées

adopté

Propose par M<sup>e</sup> le Conseiller Arthur Marie  
Secondé par M<sup>e</sup> John Palle  
Que M<sup>e</sup> Alfred Belisle soit nommé auditeur des livres de la Corporation

adopté

Propose par M<sup>e</sup> le Conseiller Alfred Machabée  
Secondé par M<sup>e</sup> Dorothée Belisle  
Que le Secrétaire soit chargé de répondre à la lettre de M<sup>e</sup> Durunhaar de  
Corriger la rédaction du Règlement des licences soumis et que il soit  
parfaitement legal et retrancher les clauses doucereuses

adopté

Propose par M<sup>e</sup> le Conseiller Arthur Marie  
Secondé par M<sup>e</sup> Gaspard Labelle  
Que le Règlement N° 64 de la Généau Electric Light Co Limited tel que rédigé  
et envoi par le Conseil soit accepté et signé par M<sup>e</sup> le Maire et le Secrétaire Trésorier

adopté

Propose par M<sup>e</sup> le Conseiller John Palle  
Secondé par M<sup>e</sup> Gaspard Labelle  
Que la séance soit levée

M. Machabée  
Secrétaire

P.-E. Forget Marre  
adopté